

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT : **M. JOSEPH ZAYED, président**

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AUGMENTATION DES CHEPTELS LAITIERS
DES FERMES LANSI ET LANDRYNOISE INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 13 octobre 2020 à 19 h
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 13 OCTOBRE 2020	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET D'AUGMENTATION DU CHEPTEL LAITIER DE LA FERME LANSI	
M. Sylvain Landry et Mme Suzelle Barrington	12
PRÉSENTATION DES REQUÊTES	
Mme Sarah Lamontagne	19
M. Louis Lacroix	23
Mme Camille O'Byrne	25
PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET D'AUGMENTATION DU CHEPTEL LAITIER DE LA FERME LANDRYNOISE	
M. Carl Landry, M. Yves Choinière et Mme Adèle Lamarche	27
SUSPENSION	
REPRISE	
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
Mme Sylvie Berteau	40
Mme Camille O'Byrne	56
M. Geoffroy Ménard	64
M. Yannick Blier	73
SUSPENSION	
REPRISE	
QUESTIONS DE LA COMMISSION	80
MOT DE LA FIN	87
AJOURNEMENT	
SÉANCE AJOURNÉE AU 14 OCTOBRE 2020 À 13 H 30	

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2020
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, bonsoir, Mesdames et Messieurs. Je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette première partie d'enquête et d'audience publique sur les *Projets d'augmentation des cheptels laitiers des fermes Lansi et Landrynoise inc.* à Saint-Albert.

10

Compte tenu du contexte actuel entourant la COVID-19 et les mesures particulières qui s'appliquent, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous a demandé d'adapter nos pratiques afin de tenir nos processus d'information et de consultation publiques en tout respect des consignes émises par la Santé publique. C'est pourquoi nous tenons les présentes séances sur Internet.

15

Pour ceux et celles qui suivent nos travaux sur Internet, notez qu'il y a un léger décalage entre ce qui se déroule en direct ici au bureau du Bureau d'audiences sur l'environnement (BAPE) et ce qui est retransmis, ce qui est tout à fait normal.

20

Permettez-moi de me présenter, mon nom est Joseph Zayed, et j'ai été désigné pour présider cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser deux mandats donnés au BAPE par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charrette. J'y reviendrai dans quelques instants.

25

Pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur les projets pendant les séances publiques, je vous invite à le faire dès maintenant en vous inscrivant au registre disponible sur notre site Web, ou encore en téléphonant au 1 800 463-4732, le poste 6. Nous vous invitons à suivre les consignes transmises dans le message d'accueil. Un membre de l'équipe du BAPE donnera suite et communiquera avec vous pour confirmer certains détails et vous transmettre des informations sur votre intervention devant la commission.

30

Pour assurer des échanges ordonnés, les questions soumises et les réponses me seront directement adressées et, en fonction du sujet, je les soumettrai aux personnes concernées. Il est possible d'ailleurs que j'intervienne également pour poser certaines questions.

35

Notez que deux questions par inscription sont prévues, sans préambule, à moins que celui-ci ne soit absolument nécessaire pour la compréhension de la question. Ceci vise à permettre au plus grand nombre de personnes d'intervenir. Si le temps le permet, une réinscription au registre

40 sera possible. Les personnes seront appelées selon l'ordre d'inscription au registre. La commission pourrait bien sûr ajuster ces règles selon le nombre d'inscriptions.

45 Normalement, le premier soir, nous essayons de laisser le plus de place possible aux personnes, aux participants, mais s'il n'y a pas beaucoup de participants, bien sûr, je prendrai davantage de place.

50 Les inscriptions au registre se feront séance par séance. Si vous n'avez pas été appelé à intervenir lors d'une séance, vous devrez vous réinscrire à nouveau au registre à la séance subséquente, le cas échéant.

55 Également, compte tenu des présentations des projets qui seront faites ce soir par les initiateurs ou leurs représentants, un maximum de dix inscriptions au registre sera accepté.

60 Depuis le 30 septembre et jusqu'à la fin des séances publiques de la première partie, il est également possible de faire parvenir vos questions par écrit à la commission. D'ailleurs, quelques-uns d'entre vous s'en sont prévalus. Celle-ci en prendra connaissance et pourra les intégrer à son propre questionnement, au besoin. Un formulaire à cet effet est disponible dans le site Web du BAPE.

65 Je tiens à préciser qu'aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes ne sera tolérée. Respect et courtoisie sont donc de mise.

70 Quelques mots maintenant sur les mandats que le BAPE a reçus du ministre, le 2 septembre dernier. Les deux lettres-mandats s'adressent au président du BAPE, M. Philippe Bourke. Comme le contenu des deux lettres était très semblable, je me permets de vous en lire une, légèrement adaptée dans les circonstances.

75 « *Monsieur le Président,*

J'ai pris connaissance de la recommandation que vous m'avez soumise concernant le mandat qui devrait être confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement à la lumière de l'analyse des demandes de consultation publique reçues, tel que le prévoit le quatrième alinéa de l'article 31.3.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

En ma qualité de ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et en vertu des pouvoirs que me confère le cinquième alinéa de cet article, je donne mandat au BAPE de tenir une audience publique concernant le projet d'augmentation du cheptel laitier par la ferme Lansj, ainsi que le projet d'augmentation du cheptel laitier par la ferme

80 *Landrynoise inc. sur le territoire de la municipalité de Saint-Albert, et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Les deux mandats du BAPE débiteront le 12 octobre 2020.*

85 *Considérant la situation actuelle entourant la COVID-19 et les mesures particulières applicables, j'invite le BAPE à mettre en œuvre les adaptations nécessaires à ses pratiques.*

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs. »

Et c'est signé : Benoit Charette, ministre.

90 La commission a opté pour la tenue d'une seule audience publique puisqu'il existe de nombreux enjeux généraux similaires pour les deux projets. L'audience inclura cependant des séances spécifiques à chacun des projets. Des séances qui peuvent être d'une durée variable.

95 Je voudrais préciser qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Son mandat est d'établir les faits concernant les répercussions des projets et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ces projets.

100 Outre sa responsabilité d'enquêter, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés, recueillir les opinions des personnes intéressées et bien sûr analyser les projets.

105 De plus, la commission examine, dans une perspective de développement durable, les projets soumis, tous les projets, en fait, en appliquant la notion d'environnement qui englobe les aspects écologique, social et économique.

110 Dans le cadre de la *Loi sur le développement durable*, le BAPE s'est donc donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des seize principes de la Loi afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

115 Par ailleurs, l'article 6.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* accorde au commissaire mandaté pour mener la présente enquête, les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

En outre, je me suis engagé à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Ainsi, la commission a un devoir d'impartialité et de réserve et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

120 Le BAPE a élaboré à cet égard des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles sur le site Web du BAPE. Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Je me réserve donc le droit d'interrompre des propos qui ne respecteraient pas ces règles.

125 Respecter ces règles permet bien sûr un dialogue serein et constructif, mais il constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuels conflits ou même des poursuites.

130 Parallèlement aux travaux et à l'analyse de la commission d'enquête, les projets font l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

À partir de ces deux analyses, le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres, qui prendra une décision sur les projets.

135 Ainsi, la présente commission d'enquête effectue l'examen public des projets de manière à satisfaire aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec.

140 Si vous voulez obtenir plus de renseignements sur la procédure d'évaluation environnementale, je vous invite à consulter les sites Web, soit du BAPE ou, encore, celui du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

145 Le mandat de la commission d'enquête a donc débuté hier, le 12 octobre, et sera d'une durée maximale de quatre mois. Ainsi, le rapport sera remis au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 11 février 2021. Le ministre aura alors 15 jours pour le rendre public.

Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée.

150 Je présenterai la commission et l'équipe qui l'assistera, les initiateurs des projets et les personnes-ressources invitées.

155 Puis, les requérants seront invités à exprimer les motifs de leur requête. Les demandes de consultation publique seront par la suite rendues publiques par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le registre des évaluations environnementales, entre autres accessible par le site Web du BAPE.

Puis j'inviterai à tour de rôle les porte-paroles de chacun des initiateurs à décrire les grandes lignes de son projet, en commençant par la ferme Lansé.

160 Une pause d'environ 15 minutes suivra ces présentations. Au retour de la pause, les personnes inscrites au registre seront appelées dans l'ordre d'inscription à poser leurs questions.

À noter que l'audience publique est divisée en deux parties. La première partie débute donc ce soir.

165 L'objectif de celle-ci est de compléter l'information sur les projets.

Elle donne la possibilité à la commission ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses des initiateurs des projets et des personnes-ressources invitées.

170 Les personnes-ressources sont donc des ministères ou des organismes que la commission a identifiés comme étant susceptibles de recevoir des questions du public ou, encore, de la commission.

175 La première partie de l'audience permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs aux projets et d'enrichir nos connaissances sur divers aspects des projets pour permettre aux participants de se forger une opinion éclairée pour la deuxième partie.

180 Les questions qui seront adressées aux personnes-ressources ou aux initiateurs et qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement. Ils deviendront accessibles dans le site Web du BAPE ainsi qu'au bureau municipal de Saint-Albert.

185 La première partie ne sert donc pas à recevoir des opinions des participants ou leurs réactions à une réponse donnée par les initiateurs des projets ou encore par une personne-ressource, mais plutôt à soulever les questions qu'ils désirent poser.

190 Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre les opinions, mais que nous voulons plutôt les entendre à la deuxième partie de l'audience publique, c'est-à-dire à compter du 11 novembre prochain.

195 C'est à l'occasion de cette deuxième partie que les citoyens pourront exprimer leur position sur le ou les projets. Les personnes qui désirent faire une présentation verbale ou déposer un mémoire doivent absolument préalablement transmettre le formulaire *Avis d'intention* qui est disponible dans le site Web du BAPE.

Je vous demande d'ailleurs de signifier le plus tôt possible à la coordonnatrice du secrétariat de la commission, madame Line Jobin, votre intention de présenter un mémoire ou une opinion verbale. Cela facilitera beaucoup la planification de la deuxième partie de l'audience publique. Je

200 vous invite à nous le faire savoir au plus tard le 30 octobre, donc à la fin du mois, à 16 h. Le 30 octobre, 16 h.

205 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires quatre jours avant le début de la deuxième partie de l'audience publique, soit au plus tard le 5 novembre à midi, en utilisant le formulaire *Dépôt de mémoire* disponible également dans le site Web du BAPE.

210 Au moment de la présentation de votre mémoire, nous pourrions échanger avec vous afin de mieux comprendre votre position ou de clarifier certains points.

215 Vous pouvez également déposer votre mémoire à la commission d'enquête sans le présenter ou opter uniquement pour une présentation verbale de votre position sur le ou les projets.

220 Considérant les mesures sanitaires en vigueur, le BAPE vous offre la possibilité de présenter votre mémoire à distance par visioconférence ou encore par téléphone.

225 Je voudrais attirer votre attention sur de nouvelles dispositions découlant de modifications apportées aux Règles de procédure du BAPE au début de l'année 2018. L'une de ces modifications permet à la commission de ne pas tenir la deuxième partie de l'audience publique si personne ne manifeste son intention d'être entendu par la commission.

230 Par contre, selon ces mêmes nouvelles règles, lorsqu'une personne manifeste à la commission son intention de présenter un mémoire écrit ou de faire connaître oralement son opinion et ses suggestions sur les projets, la commission doit tenir la deuxième partie de l'audience publique.

235 En l'absence d'une telle demande, la commission peut tout de même tenir la deuxième partie de l'audience si elle juge qu'il en est de l'intérêt de l'enquête.

240 Par ailleurs, après les séances de la première partie de l'audience publique, la commission pourrait poser des questions par écrit tant aux initiateurs qu'aux personnes-ressources pour être en mesure de compléter son examen des projets et son analyse.

245 Les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics sur le site Web du BAPE, dans le registre des évaluations environnementales du Ministère de l'Environnement ainsi qu'au bureau municipal de Saint-Albert.

250 Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré et les transcriptions seront disponibles sur le site Web du BAPE environ une semaine après la fin de la première partie de

240 l'audience publique. Aussi, la webdiffusion vidéo des séances publiques sur le site Web sera disponible en différé.

245 Mentionnons également que le BAPE a une page Facebook pour mieux informer le public intéressé à ses travaux. Cette page vise à informer le public des différentes étapes franchies par les commissions en cours, à partager de l'information liée au BAPE et aussi à recevoir vos commentaires concernant l'organisme public dans son ensemble.

250 Toutefois, les commentaires spécifiques concernant les travaux liés au présent mandat du BAPE ne seront pas considérés sur cette page Facebook. Vos préoccupations et vos opinions, certes, sont importantes, et pour que la commission les considère, vous devez vous rendre sur notre site Web et suivre les indications pour communiquer avec la commission.

255 Si une information ou un document demandé par la commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Si la commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention « confidentielle ». Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document devait être rendu public.

260 Nous rendrons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou encore de ne pas rendre publique l'information, et cette décision sera elle-même rendue publique. Si le document rendu non public est toutefois considéré par la commission comme nécessaire à ses travaux, elle en conservera une copie pendant toute la durée de son mandat.

265 Les personnes concernées bénéficieront d'un délai avant la diffusion publique du document, pour réagir à la décision de la commission.

270 Le participant qui désire donner ou fournir une information ou encore déposer un document, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information ou de ce document peut s'adresser à la coordonnatrice de la commission qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

Je vous souligne que le BAPE s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services.

275 Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, nous vous invitons à remplir le questionnaire disponible sur notre site Web du BAPE puisqu'il n'y a pas de questionnaire en format papier.

J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. Dans la salle avec moi, les analystes, Jonathan Perreault et Clara Pocard. L'équipe est également

280 composée de madame Line Jobin, coordonnatrice, madame Karine Lavoie, conseillère en communication et madame Ariane Michaud-Gagnon, agente de secrétariat.

Madame Yolande Teasdale assure le travail de sténotypie à distance, alors que messieurs Pierre Dufour et Raphael Sioui, du BAPE, sont chargés de la webdiffusion des séances.

285 J'invite maintenant le porte-parole de l'initiateur du projet de la ferme Lansi à nous présenter son équipe. Donc, à vous la parole, Monsieur Sylvain Landry.

290 Monsieur Landry, Sylvain, si vous voulez vous présenter et présenter les membres de votre équipe.

M. SYLVAIN LANDRY :

295 Oui. Bonsoir, tout le monde! Je suis en présence de mes deux garçons, Nicolas et Frédéric. Et pour débiter la présentation, je ferai appel à notre consultante, Suzelle Barrington, de mettre le PowerPoint en marche, s'il vous plaît.

Mme SUZELLE BARRINGTON :

300 Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

305 Bien. Un petit instant, ça ne sera pas très long. Merci.

J'invite maintenant le porte-parole de l'initiateur du projet de la ferme Landrynoise Inc. à se présenter et à présenter son équipe. À vous la parole, Monsieur Carl Landry.

M. CARL LANDRY :

310 Merci, Monsieur le Commissaire. Carl Landry de ferme Landrynoise ainsi que... je demanderais à Daniel puis aux autres de se présenter.

M. DANIEL LANDRY :

315 Moi, c'est Daniel Landry, ferme Landrynoise.

M. CHRISTIAN LANDRY :

320 La relève de ferme Landrynoise.

M. STEVEN LANDRY :

325 Moi, c'est Steven Landry, de la relève de ferme Landrynoise.

LE PRÉSIDENT :

Merci. J'imagine, vous avez aussi une équipe d'experts, Monsieur Landry?

330 **M. CARL LANDRY :**

Oui. Caroline Lepage. Il y a Yves Choinière, Audrey Sarazin, Geneviève, du groupe d'Ivaco, puis Adèle Lamarche.

335 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci. Maintenant, je demanderais aux personnes-ressources de se présenter et de présenter les experts qui les accompagnent. D'abord, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

340

M. GILLES BEAUDRY :

345 Oui. Alors, Gilles Beaudry, directeur régional pour la Mauricie et le Centre-du-Québec. Et je suis accompagné de Stéphanie Roy qui est notre analyste au niveau provincial pour le secteur laitier.

LE PRÉSIDENT :

350 Merci, Monsieur Beaudry. Du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Mme CATHERINE CLAVEAU-FORTIN :

355 Oui, bonsoir! Catherine Claveau-Fortin de la Direction générale des évaluations environnementales et stratégiques. Je serai la porte-parole pour le projet de la ferme Lansé. Je suis accompagnée, de la même Direction, de madame Stéphanie Roux qui sera la porte-parole pour le projet de la ferme Landrynoise. Nous avons aussi beaucoup d'experts dans différentes Directions.

360 Donc, pour la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec, nous avons madame Juana Elustondo, madame France Paquin et madame Marie-Josée Provencher.

Du Centre de contrôle environnemental de la Mauricie et du Centre-du-Québec, nous avons madame Annie Roussin, monsieur Thierry Bourdeau.

365 De la Direction de l'agroenvironnement et du milieu hydrique, nous avons monsieur Pierre-Luc Bégin.

De la Direction de l'expertise hydrique et atmosphérique, nous avons madame Joëlle Bérubé.

370 De la Direction de l'eau potable et des eaux souterraines, nous avons monsieur Ihssan Dawood et monsieur Martin Stapinsky.

De la Direction de la gestion intégrée de l'eau, nous avons monsieur Sébastien Ouellet-Proulx.

375 De la Direction de l'expertise climatique, nous avons monsieur Vincent Thibaudeau-Chouinard, et de la Direction des matières dangereuses et des pesticides nous avons monsieur Hakim Lagha.

380 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Claveau-Fortin. Maintenant de la MRC d'Arthabaska.

385 **M. JÉRÔME SIMARD :**

Oui, bonjour! Jérôme Simard, aménagiste à la MRC d'Arthabaska. Je vais être la personne-ressource pour la MRC. Je suis accompagné de madame Pascale Désilets qui est la directrice de la gestion du territoire ici à la MRC.

390 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur. Et de la municipalité de Saint-Albert?

M. DOMINIQUE POULIN :

395

Oui, bonsoir! Dominique Poulin, je suis conseiller à la municipalité de Saint-Albert. C'est moi qui ai été désigné pour agir à titre de personne-ressource pour la municipalité dans le cadre des enquêtes du BAPE.

400

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Monsieur.

405

Je souligne également que des personnes-ressources ont été désignées par des ministères et des organisations pour répondre par écrit aux questions de la commission. Il s'agit du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, du ministère des Forêts de la Faune et des Parcs, du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère des Transports, de l'Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la Rivière Nicolet, COPERNIC, des Producteurs de lait du Québec et de l'Union des producteurs agricoles; pour cette dernière, les démarches sont actuellement en cours.

410

J'invite maintenant les requérants et les requérantes à venir nous présenter les motifs qu'ils ou elles ont évoqués à l'appui de leur demande au ministre pour la tenue d'une audience publique.

415

Je cède la parole tout d'abord à madame Sarah Lamontagne. Madame Lamontagne, à vous la parole. Si vous pouviez ouvrir le micro et la caméra? Est-ce que nous pouvons appeler un deuxième requérant ou il vaut mieux attendre?

420

Madame Lamontagne? Monsieur Lacroix, est-ce que vous nous entendez? Ah, il y a une mauvaise qualité du réseau.

Est-ce que, Madame Lamontagne ou Monsieur Lacroix, vous m'entendez?

425

Alors, on me dit que monsieur Raphael Sioui est en train de recommuniquer avec les personnes concernées parce qu'il semble qu'il y ait des problèmes d'Internet, un problème de réseau.

430

**PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET D'AUGMENTATION
DU CHEPTEL LAITIER DE LA FERME LANSI**

LE PRÉSIDENT :

435

Monsieur Landry, Sylvain Landry, est-ce que vous m'entendez?

M. SYLVAIN LANDRY :

440

Oui. Je vous entends très bien, Monsieur le Commissaire.

LE PRÉSIDENT :

445

Bon. Je pense qu'étant donné que nous avons, je pense, perdu les trois requérants – pour le moment, du moins –, donc plutôt que d'attendre, nous pourrions commencer par votre présentation?

M. SYLVAIN LANDRY :

450

Aucun problème. Donc, j'invite Suzelle Barrington à se rendre à l'écran et puis commencer la présentation.

LE PRÉSIDENT :

455

Très bien. À vous la parole, Madame Barrington. N'oubliez pas d'ouvrir le micro.

Mme SUZELLE BARRINGTON :

460

Oui. C'est fait, j'ai ouvert le micro. Simplement, est-ce que vous voyez mon écran?

LE PRÉSIDENT :

465

O.K., c'est bon. On le voit parfaitement.

Mme SUZELLE BARRINGTON :

Donc, vous voyez mon écran?

LE PRÉSIDENT :

470 Oui, oui, oui, absolument. Allez-y.

Mme SUZELLE BARRINGTON :

475 O.K., merci. Donc, ce soir on veut, ce qu'on veut vous présenter c'est le projet d'augmentation du cheptel à la ferme Lansi d'ici l'année 2055. Et la présentation a été préparée par moi-même ainsi que monsieur Landry de la ferme Lansi.

LE PRÉSIDENT :

480 D'accord. Donc, ça sera une présentation d'environ 20 minutes?

Mme SUZELLE BARRINGTON :

485 Oui, c'est ça. Donc, les sujets qui vous seront présentés c'est le projet. On va décrire le projet. On va parler des impacts et de la mitigation en ce qui concerne l'environnement et les ressources, les retombées économiques et le budget, et l'échéancier c'est l'année 2055.

Donc, je vais demander à monsieur Sylvain Landry de nous parler de la ferme Lansi.

490 **M. SYLVAIN LANDRY :**

Oui, si tu peux avancer la diapo? Oui, c'est vraiment celle-là que je voulais.

495 Donc, bonsoir tout le monde! Ça me fait plaisir de vous présenter notre entreprise. C'est une entreprise familiale. Mon père est arrivé de Saint-Bruno-de-Kamouraska dans les années 50, plus précisément en 1953. On voit en haut la première ferme, qu'est-ce qu'on avait. La photo, elle devait avoir été prise aux alentours des années 60-61 puisque le garage à machinerie était bâti.

500 Donc, mon père est arrivé à Saint-Albert depuis plusieurs années avec une vache et 13 petits cochons et 100 dollars dans ses poches. Donc, c'était un début très, très, très modeste.

Moi et mes deux autres frères, on a acheté la ferme en 1982. Ça fait que je suis propriétaire de la ferme depuis 1982 et quand on a acheté, on avait l'équivalent de 59 kilos/jour et 80 vaches en lait. Donc, j'aimerais ça que tu me remettes l'autre diapo, Suzelle, si tu peux. Bon, O.K.

505

On peut voir mon père qui a 96 ans aujourd'hui, au mois de juin, il a 96 ans et demi et mon premier petit fils Félix qui a deux ans et demi. Donc, on a la première génération et, qui sait, peut-

510 être la quatrième génération avec Félix. En passant, bien, on a six petits-enfants, une toute, toute nouvelle de vendredi, à peine trois, quatre jours. Elle vient d'avoir quatre jours. Une belle petite pouponne. Ça fait qu'on est six fois papi et mamie. Donc, on est bien, bien content.

LE PRÉSIDENT :

515 Bien, toutes mes félicitations, Monsieur Landry.

M. SYLVAIN LANDRY :

520 Si on poursuit un peu l'historique, en 2001 le virage de la robotique s'est fait. Donc, on a bâti l'étable, la première étable robotisée, et c'était la première étable en Amérique du Nord possédant quatre robots et plus. Donc, avant de bâtir en 2001, on a voyagé beaucoup, beaucoup. J'ai pris l'avion en 2000, 2001, fait plus de 13 voyages et visité 60 fermes à travers le monde, pour revenir avec l'idée de bâtir des robots de traite. Ça fait qu'on a commencé la première traite robotisée le 17 septembre 2001.

525 Ça fait qu'on a continué quand même à acheter du quota et tout. Donc, 2004, on a mis le cinquième robot, en 2005 on a mis le sixième robot; et dans cette période-là, je ne sais pas si vous vous souvenez, c'était la vache folle. Donc, on pouvait acheter beaucoup de vaches, beaucoup de quotas, personne ne bougeait. Donc, nous, on en a profité, on a bougé. Donc, dans un an, on a acheté 258 kilos de matière grasse pour une transaction de 7,2 millions de dollars.

530 En 2008, je deviens unique propriétaire après avoir acheté les participations de mes deux autres frères et puis je continue encore à acheter du quota et des terres, de façon qu'en 2012 on a été obligés de doubler l'étable qui était à six robots à douze robots.

535 Donc, après ça, bien, l'arrivée des deux garçons. Frédéric est arrivé avec un diplôme d'électromécanicien en 2012 et il a géré la construction, le doublement de l'étable, car moi j'ai fait un accident d'auto au mois de janvier et j'ai été chaos pendant six mois de temps. Ça fait que j'ai eu des problèmes suite à cet accident-là, et en 2013, Nicolas est revenu aussi à la ferme avec un diplôme d'agroéconomiste de l'Université Laval.

540 Et, naturellement, les achats de terre, les achats de quota se poursuivent, de façon qu'en 2018, bien, Nicolas et Frédéric créent Lansî Holstein inc., une nouvelle construction, une nouvelle étable, qu'on voit l'entrée où on est présentement ce soir, avec moi et mes deux garçons, complètement nouvelle. Nouveau site, c'est un deuxième site de production, car on traite encore des vaches dans la première étable qu'on a bâtie en 2001 et 2012 avec six robots. Et ici, on traite présentement avec 12 robots de traite, de façon à produire aujourd'hui alentour de 1 200 kilos/jour avec plus ou moins 700 vaches en lactation.

545

Donc, ça termine notre bref historique de la ferme. Suzelle, je te passe la parole.

550 **Mme SUZELLE BARRINGTON :**

555 Merci, Monsieur Landry. Donc, le projet est situé au 1369, rang 10 à Saint-Albert. C'est un projet qui se déroulera sur 40 ans, deux générations, puis il s'agit de passer, quand on a commencé le projet en 2015, de 550 vaches à 2 400 vaches en 2055. La surface en culture et le quota de lait évolueront en parallèle avec le troupeau.

560 La ferme en 2015 consistait, ce qu'on voit en rouge c'est des bâtiments d'élevage. Il y a trois étables. Le 10 pour les tares, le 4 pour les veaux et les génisses, le 10 pour les vaches et les fosses entourées de vert, les deux fosses à lisier.

565 Le projet de l'année 2055, ce qu'on voit en bleu c'est les nouvelles étables : le 17.1, c'est ce qui a été construit, là, comme monsieur Landry le mentionnait; 17.2, ce qui va être rajouté pour atteindre le 2 400 vaches. Le jaune, c'est un silo fosse avec toit pour l'entreposage des fourrages. Le 15 c'est les bâtiments de 2015 qui resteront en opération et ce qui est entouré en vert, ce sont les fosses à fumier plus une autre fosse à fumier qui sera construite dans les terres pour être mieux capables d'épandre les fumiers sur les terres en culture.

570 Donc, la ferme Lansi, elle suit tout simplement l'évolution, la tendance des fermes laitières québécoises. C'est que depuis surtout 2015, ce qu'on voit c'est une augmentation assez rapide du nombre de vaches par ferme. La ligne verte, c'est le nombre de vaches par ferme, et il faut réaliser qu'en 1970, il y avait seulement 20 vaches en moyenne par ferme au Québec et, aujourd'hui, en 2020, on est rendu à 75.

575 Le nombre de fermes a de beaucoup diminué. Les chiffres que vous voyez c'est par 100 fermes, tout simplement pour que ça rentre dans ce que je vous montre, et le nombre de vaches a beaucoup diminué, il est plutôt stable depuis 2010.

580 Donc, la ferme Lansi suit la tendance des fermes au Québec d'augmenter le nombre de vaches par ferme. Il reste quand même qu'en 2019, le Québec a le plus petit nombre de vaches par ferme. C'est Terre-Neuve-et-Labrador qui dépasse le 200 et la Colombie-Britannique environ 170. Donc, l'augmentation qu'on voit c'est tout simplement, probablement parce que les producteurs du Québec se rattrapent.

585 Maintenant, le but du projet de la ferme Lansi c'est de toujours bien nourrir un monde croissant avec les mêmes ressources. La terre ne s'agrandit pas, même si la population augmente, et c'est aussi de conserver la pérennité des ressources. Ce qu'on voit dans toutes les fermes du Québec, surtout les fermes qui sont... et au Québec, c'est des fermes qui sont opérées par des

familles, c'est que les gens sont fiers de leur patrimoine et s'intéressent beaucoup à la pérennité de leurs ressources, contrairement à d'autres pays dans le monde entier.

590

Ce qui est très intéressant au niveau de la production laitière au Canada et au Québec, c'est qu'on a une des plus petites empreintes carbone dans le monde. Ce que vous voyez ici, on est peut-être dépassés un peu par la Nouvelle-Zélande, le Québec, et le Québec reflète le Canada, c'est qu'on est les deuxièmes au monde. L'empreinte carbone c'est la production de gaz à effet de serre.

595

Et la ferme Lansi, vous allez voir bientôt que la ferme Lansi a quand même une très belle production par vache et donc la ferme Lansi dépasse la moyenne du Canada et du Québec.

600

Ce qui est intéressant au niveau du système au Canada, aussi, qui a un impact en plus de l'empreinte carbone, c'est le fait qu'il y a très peu de gaspillage grâce au système de contingentement. C'est qu'au Canada, au niveau du gaspillage de lait, c'est d'environ 2 %, c'est tout simplement ce qui dépasse la date sur les tablettes que la compagnie doit reprendre. Et j'ai mis comparativement aux États-Unis et dans le reste du monde où il y a environ, en moyenne, 20 % de gaspillage de lait.

605

Aux États-Unis, parce que le lait est fortement subventionné par le payeur de taxes, le 20 % de gaspillage représente une perte de 45 milliards de dollars, sans compter le lait qui est déversé dans les égouts et qui doit être traité comme des eaux usées. Ça représente aussi 1,8 million d'hectares de cultures perdues. Et quand on compare le revenu à la ferme au Québec de 65 sous par litre, aux États-Unis, avec la subvention de 35 sous, on atteint environ 55 sous du litre.

610

Donc, les prix sont quand même assez comparables, surtout si on compare toutes les normes environnementales que les producteurs au Québec doivent respecter.

615

Maintenant, si je parle des impacts environnementaux. La ferme Lansi a toujours été au-delà de la réglementation. C'est une ferme extrêmement propre et pour dépasser les attentes, la ferme Lansi construira une haie brise-vent, surtout d'un côté de l'étable. Ce que vous voyez dans la photo c'est la nouvelle étable qui a été construite en premier lieu, et les bâtiments de 2015 en deuxième lieu. Les lignes jaunes seront les haies brise-vent qui seront implantées, et puis on sait que les haies brise-vent peuvent avoir un bon impact sur la qualité atmosphérique.

620

Au niveau des ressources sols et eau. Il faut reconnaître que dans la région, la majeure partie des terres sont occupées par un élevage. Dans la région du Centre-du-Québec, ce qui s'est produit de 2001 à 2016, c'est qu'on a beaucoup moins de vaches et on a beaucoup moins de fermes – 520 fermes en moins –, mais on produit pratiquement, bien, 0,8 million de litres de lait en surplus. C'est

625

quand même assez intéressant. Ce qui veut dire que les producteurs laitiers ont fait un effort depuis 2001 pour être de plus en plus performants et avoir moins d'impacts sur l'environnement.

630

Au niveau de l'efficacité de production, plus la moyenne de production de lait des vaches est élevée, moins il y a de rejets dans l'environnement. Monsieur Lansi pourra vous en parler, c'est qu'on a une vache qui est de plus en plus efficace. Dans la race Holstein, monsieur Lansi pourra vous en parler aussi, c'est qu'on a de beaucoup amélioré la génétique pour avoir des vaches qui produisent beaucoup de lait avec moins d'impacts sur l'environnement, moins de production de gaz à effet de serre et moins de rejets d'azote et phosphore au niveau des lisiers.

635

Au Centre-du-Québec, en moyenne, on a diminué les rejets de 10 %. La ferme Lansi avec une moyenne de 13 000 litres par vache, par année, elle, elle a une réduction des rejets dans les lisiers de 30 %.

640

Au niveau de la qualité des sols et eaux, il faut reconnaître qu'on ne peut pas augmenter les surfaces en culture dans la région. La majeure partie des surfaces reçoit des épandages. La ferme Lansi s'agrandira au fur et à mesure qu'elle pourra acheter des terres et étant donné que ces terres reçoivent déjà des déjections, il ne devrait pas y avoir beaucoup d'augmentation au niveau des épandages de lisier.

645

Les fermes doivent respecter un plan de fertilisation obligatoire. Et au niveau de l'application des herbicides, ceux-ci doivent être homologués et un agronome doit faire un dépistage avant les applications.

650

Donc, les fermes sont hautement réglementées au niveau de la qualité des sols et de l'eau.

Comme de raison, la ferme Lansi vise à respecter le bilan phosphore, excellent contrôle de l'érosion; pour avoir des sols avec une matière organique de 4 % et plus, c'est signe qu'il y a un excellent contrôle d'érosion. Et, ce que je disais, de 30 % à 40 % moins de rejets d'azote et phosphore aussi.

655

Au niveau de la conservation de l'eau. Encore une fois, les producteurs du Québec et du Canada ont une consommation d'eau qui est impressionnante par rapport aux autres pays du monde entier. La ferme Lansi se place également à l'avant-garde de ce niveau et la ferme Lansi... excusez. C'est certain qu'au bout de son projet, la ferme Lansi aura besoin de 405 mètres cubes d'eau potable par jour qui seront puisés par des puits artésiens.

660

La ferme Lansi a embauché, depuis 2016, un hydrogéologue qui travaille avec elle pour s'assurer que l'eau peut être puisée sans impact sur les voisins. D'ailleurs, la ferme Lansi doit faire

665

une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement pour dépasser 75 mètres cubes par jour.

670 Au niveau des avantages routiers, ce qui arrive c'est que la ferme Lansi remplacera en moyenne, si on calcule les 75 vaches par ferme, 30 fermes laitières et donc le camion qui ramasse le lait, le camion qui apporte les fournitures n'aura pas à se promener dans les campagnes pour aller rejoindre 30, 35 fermes laitières. Le camion aura seulement une ferme laitière où aller chercher ou déposer le matériel, ce qui représente environ 110 miles kilomètres par an de moins de circulation sur les routes et moins de risques d'accident. Parce qu'on sait que ces déplacements-
675 là, surtout pour ramasser le lait, doivent se faire en tout temps.

680 La ferme Lansi, ce que vous voyez à la diapositive, ce qui est en vert foncé, ce sont les terres actuelles de la ferme Lansi. C'est certain que la ferme Lansi en ayant un cheptel qui est plus important à un endroit va augmenter les déplacements devant la ferme. Mais la ferme Lansi est quand même située dans un milieu où il n'y a pas beaucoup de résidences. D'ailleurs, en prenant le chemin de l'Église, le rang du 6 et en se dirigeant vers Saint-Samuel, il y a très peu de résidences.

685 Aussi, la ferme Lansi peut accéder à une bonne surface, environ 300 hectares, sans même prendre les chemins.

Donc oui, il y aura une augmentation de la circulation devant les bâtiments de ferme, mais l'augmentation sera minime sur les prochains 40 ans. On parle de 5 % de plus sur les prochains 40 ans.

690 Pour réaliser ça, aussi, la ferme Lansi utilisera des équipements de haute capacité avec des pneus Tandem. Les pneus Tandem exigent qu'on circule avec une vitesse réduite. Par contre, on sait qu'ils ont beaucoup moins d'impacts sur la détérioration des routes, parce que ces pneus-là sont conçus pour minimiser la compaction.

695 Au niveau de la conservation d'énergie des bâtiments – je veux terminer rapidement ici – c'est qu'une étable de 75 vaches utilise environ 900 kilowatts/heure par vache, par année. Mais à la ferme Lansi, avec plus de 1 000 vaches, la consommation d'énergie diminuera à 500 kilowatts/heure par vache, par année. C'est tout simplement une question d'efficacité; le même équipement peut servir plus de vaches.

700 Il ne faut pas oublier aussi que la ferme Lansi produit 25 % plus de lait avec le même nombre de vaches. Et il faut réaliser aussi que la ferme Lansi aura un rapport à produire au ministère de l'Environnement à tous les cinq ans sur l'étanchéité des bâtiments, le plan de fertilisation, la gestion des plaintes. La ferme Lansi devra enregistrer toutes les plaintes, leur répondre, et en faire rapport
705 au ministère de l'Environnement.

710 Au niveau des retombées économiques, la ferme Lansi prévoit 18 employés, dont les trois propriétaires. Les emplois indirects, on sait que 10 vaches produisent un emploi pour une personne au Canada au niveau de l'industrie laitière, et ça, c'est en amont de la vache, c'est-à-dire une fois que le lait est produit. Donc, la ferme Lansi, 240 personnes, ce serait les emplois indirects qu'elle produira. Et au niveau aval de la vache il y a aussi beaucoup de services, donc environ 75 emplois indirects pour tous les services que la ferme aura besoin.

715 Et on sait que la ferme Lansi utilise les fournisseurs de la région, de la MRC d'Arthabaska, environ 10 millions par année. Ça sera les services qu'elle aura besoin en 2055.

720 L'industrie laitière, aussi, Il ne faut pas oublier que grâce aux producteurs laitiers du Québec, on a créé deux géants internationaux laitiers au Québec : Agropur qui a un chiffre d'affaires de 8 milliards par an et Saputo, 12 milliards par année. Donc, il faut féliciter les producteurs laitiers au Québec pour avoir donné tout ce dynamisme à l'industrie laitière.

725 Le coût du projet sur les prochains 40 ans, bien, on voit, c'est un chiffre d'environ 20 millions, mais un chiffre de 2020. En 2055, c'est certain que ça sera beaucoup plus. Donc, c'est quand même un investissement qui est très important pour la région.

730 Donc, sur ça, je veux vous remercier pour votre temps, et je vous rappelle que la stratégie de la ferme Lansi, c'est toujours de bien nourrir un monde croissant avec les mêmes ressources tout en conservant la pérennité des ressources de la ferme. Merci beaucoup.

730

PRÉSENTATION DES REQUÊTES
Mme SARAH LAMONTAGNE

735 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, Madame Barrington, et merci aussi à monsieur Landry pour son introduction que j'ai trouvé particulièrement éclairante.

740 J'inviterai maintenant les requérants s'ils sont présents avec nous, en commençant par madame Sarah Lamontagne. Est-ce que vous êtes présente, Madame Lamontagne?

Mme SARAH LAMONTAGNE :

745 Oui, je suis présente.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Si vous pouvez alors présenter vos requêtes.

750 **Mme SARAH LAMONTAGNE :**

Oui, j'ai résumé ainsi. Donc, j'ai demandé une audience publique pour plusieurs motifs.

Les projets en soi :

755

Selon ma compréhension des projets et des études d'impact que j'ai pu lire à ce jour sur le site Internet du BAPE, j'ai l'impression qu'il est prévu que pour éviter la contamination de l'eau, limiter les productions de gaz à effet de serre, gérer les nuisances sonores, gérer les odeurs, protéger les bandes riveraines et les milieux humides, les deux projets à l'étude feront simplement ce qui est prévu par la loi ou les normes actuelles et que les conflits avec la communauté seront gérés quand ils surviennent. C'est l'impression que j'ai eue en lisant les rapports.

760

J'estime que dans notre contexte régional actuel c'est insuffisant. Certaines pratiques conventionnelles, bien que courantes et réglementaires, ne préviennent pas la dégradation des sols ou de l'environnement ou des communautés. C'est insuffisant, car de bien meilleurs projets, en nombre et en qualité, ne pourront pas se réaliser si les fermes Lansi et Landrynoise ou toute autre ferme laitière conventionnelle continuent leur expansion dans notre région.

765

Si nous sommes devant le BAPE aujourd'hui c'est que le ministre a jugé que des projets d'une telle envergure ne peuvent pas être uniquement déterminés par le respect des règlements ou de l'économie.

770

Le contexte régional actuel. Il a été soulevé en 2016 dans le Plan de développement de la zone agricole d'Arthabaska qu'on dénote dans la région une forte présence d'acteurs innovants dans le domaine agricole. La MRC d'Arthabaska est particulièrement active dans le domaine de la recherche et du développement avec deux centres de transfert technologiques : le Centre d'innovation sociale en agriculture et le Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité.

775

On a de la formation collégiale qui continue avec le cégep. On a un collectif régional en formation agricole au Centre-du-Québec et un centre de recherche, le centre Acer.

780

Nous avons aussi vu naître le grand projet de l'Institut national d'agriculture biologique à Victoriaville et la reprise des terres, des pères Claretains par le Centre d'innovation social en agriculture biologique, l'Institut national d'agriculture biologique.

785

790 L'agriculture biologique fait partie du portrait et de la fierté de la région plus que jamais. Depuis le mois de mars 2020, il est devenu évident que la souveraineté alimentaire est une priorité plus que jamais. La fermeture des frontières, la pénurie de main-d'oeuvre et les changements climatiques ont provoqué des changements drastiques sur les approvisionnements et les habitudes de consommation des Québécois.

795 Citoyens, ministères et entrepreneurs agricoles s'entendent pour dire qu'il est temps de rompre la dépendance aux produits et aux travailleurs étrangers. Cette rupture nécessaire est soutenue par de nombreuses mesures financières, gouvernementales, mises en oeuvre depuis le mois de mars. Les ventes de produits locaux ont bondi en flèche. La relève pour une production diversifiée, écologique et locale a le vent dans les voiles, son établissement et son développement. Mais pour y arriver, nous avons besoin de campagnes dynamiques et habitées par une population concertée et mobilisée. Nous avons besoin de terres et elles doivent demeurer abordables et disponibles.

800 Un changement de vision s'impose et nous devons prendre action pour un milieu rural dynamique et habité par des familles et des exploitations diversifiées.

805 Les projets de la ferme Landrynoise et de la ferme Lanssi ne sont pas compatibles avec cette vision d'une campagne habitée et dynamique, car ils contribuent au phénomène selon lequel le nombre de petites fermes diminue au profit de la croissance des grosses exploitations. Les fermes laitières qui pourraient s'éteindre dans la région n'ont pas forcément à être remplacées par d'autres exploitations laitières. De la croissance de ces mégas fermes et de la faiblesse systémique de la *Loi sur la protection des terres agricoles* découlent des problèmes majeurs.

810 La fusion de lots rend le morcellement difficile, cause des difficultés d'acquisition des terres et des difficultés de logement pour les nouvelles familles agricoles. Les leviers financiers étant très inégaux, l'expansion des fermes de grande envergure exerce une pression gigantesque sur la relève, la relève agricole non apparentée particulièrement, les démarrages de nouvelles fermes. Le problème était déjà soulevé dans le PDZA il y a plusieurs années, sept ans.

820 L'économie régionale est fragilisée si elle se base sur des productions ou des industries peu diversifiées. Nous l'observons très concrètement avec la fermeture de certains marchés qui est survenue au mois de mars. Les mauvais résultats de la culture des légumes racines à cause des sécheresses du début de l'année et le lockout qui s'est produit cet été à l'usine de transformation de Victoriaville, Parmalat; huit semaines de lockout, ça a fragilisé beaucoup de la région, beaucoup de salariés dont je fais partie.

825 La valeur des fermes augmente rapidement et le revenu ...

LE PRÉSIDENT :

Madame Lamontagne, pourriez-vous, peut-être en 30 secondes, faire une conclusion de votre requête? Parce que je vois qu'il y a plusieurs éléments...

830

Mme SARAH LAMONTAGNE :

Bien, j'achève.

835

LE PRÉSIDENT :

Plusieurs éléments de ce que vous venez de présenter peuvent faire quasiment l'objet d'un mémoire, mais si on se limite à la requête, peut-être 30 secondes encore pour dégager les points forts de votre demande au ministre.

840

Mme SARAH LAMONTAGNE :

Donc, je vais résumer comme ça. La valeur des terres, sans vous donner les statistiques, elle a augmenté; il est très, très difficile pour la relève d'acheter une terre. Puis, en soi, je n'ai pas de problème contre les fermes efficaces; j'y crois que les fermes efficaces peuvent diminuer leur impact.

845

Un point auquel je tiens avant de résumer tout le reste, c'est qu'au niveau de l'équité sociale, j'aimerais que le BAPE et tous les acteurs du projet considèrent l'avis qui a été émis par le Conseil du statut de la femme, parce que tout ce que je vous ai mentionné par rapport à l'acquisition des terres, la difficulté d'acquisition des terres, quand on est de la relève féminine, de la relève non apparentée, ça vient accentuer toutes ces problématiques-là.

850

Puis pour faire la conclusion sur la pertinence de rendre les terres accessibles pour une grande diversité de petites fermes, c'est d'y inclure les femmes. Parce que la contribution des femmes dans les processus décisionnels, plus que jamais, c'est prouvé puis c'est soutenu que les femmes sont efficaces pour les décisions en lien avec la protection de l'environnement puis que moi, selon mon expérience personnelle, l'expansion des fermes laitières de la région m'a empêchée d'acquérir une terre à un prix décent.

855

J'ai un dossier de morcellement comme ça qui n'a jamais pu se concrétiser à cause de, justement, la course à l'acquisition des terres dans la région.

860

Puis je publierai le reste dans mon mémoire.

865

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Madame Lamontagne.

870

M. LOUIS LACROIX

LE PRÉSIDENT :

875

J'appellerais maintenant, monsieur Louis Lacroix.

M. LOUIS LACROIX :

880

Oui, bonjour!

LE PRÉSIDENT :

885

Madame Lamontagne, si vous pouviez éteindre la... O.K., c'est bon. Allez-y, Monsieur Lacroix.

M. LOUIS LACROIX :

890

Oui. Donc, c'est correct? O.K. Donc, moi, ma requête a été faite suite au visionnement de la séance d'information relative au projet d'augmentation du cheptel laitier de la ferme Landrynoise.

895

Donc, les motifs que moi j'avais vus, là, qui rendaient une audience du BAPE pertinente, c'était, premièrement, la question de l'augmentation du transport lourd, voire même hors-norme lorsqu'on parlait de transport de lisier ou de fumier sur les routes de la région.

900

Ensuite, deuxièmement, c'était la question, un peu comme ce que finalement madame Lamontagne a fait valoir, l'impact de l'accaparement par une seule, ou dans le cas présent deux entreprises de grande superficie, et le risque que ça posait de concentrer la propriété foncière entre des mains, là, entre... puis que ça pourrait justement limiter les possibilités d'installation en agriculture pour d'autres joueurs ou joueuses.

Finalement, aussi c'est ça, je tenais à faire remarquer au ministre, puis je pense qu'il l'a remarqué un petit peu, que le projet de ferme Landrynoise dépasse le contexte de cette entreprise-là au point de vue strict. En effet, vous voyez les consultations, le BAPE a déjà enregistré quatre...

905 on constate que quatre des cinq dernières consultations, projets étudiés par le BAPE concernaient des agrandissements de cheptels laitiers. Donc ça, ça me questionnait.

910 Puis je me dis, si, pris un à un, ces projets peuvent avoir un impact, disons, acceptable, je pense que ce serait important de prendre l'ensemble des projets d'agrandissement pour leurs impacts au complet.

LE PRÉSIDENT :

915 Très bien.

M. LOUIS LACROIX :

920 D'autant plus que, bon, c'est ça, les fermes Landrynoise et Lansi, dont les dossiers étaient inscrits comme en cours, à l'époque, font partie d'un regroupement des grandes fermes laitières. Donc, je me dis, c'est un phénomène qui est plus important que seulement deux fermes, puisque ces fermes-là se regroupent et ont potentiellement une stratégie de groupe.

925 Donc, ce qui est présenté aujourd'hui par ces deux fermes-là, ça peut être aussi quelque chose qui va être amené, qui a déjà été amené par d'autres fermes puis qui va être amené aussi par d'autres fermes dans le futur. Donc, ça peut être un mouvement plus global.

930 Donc, je voudrais avoir des éclaircissements, en fait, sur l'impact d'un accroissement de la place des grandes fermes dans le paysage laitier québécois en prenant en compte l'ensemble des critères du développement durable.

935 Donc, c'est pour ça que je voulais que le BAPE étudie ces dossiers-là, puisque c'est justement l'approche du BAPE.

935 Donc, c'est ça. Est-ce que je dois aussi indiquer mes intérêts dans le dossier, Monsieur le Président?

LE PRÉSIDENT :

940 Non, pas du tout, Monsieur Lacroix.

M. LOUIS LACROIX :

Non? O.K.

945 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez fait une très bonne présentation. Peut-être que je vais préciser toutefois une chose, c'est que bien sûr, les enjeux que vous venez de soulever sont effectivement écrits dans la demande que vous avez adressée au ministre, mais contrairement à celui de madame Lamontagne qui a fait une demande à la fois pour le projet de ferme Landrynoise et une demande pour le projet de ferme Lansi, votre lettre au ministre touche spécifiquement et exclusivement le projet de ferme Landrynoise, même si les enjeux que vous soulevez touchent les deux.

955 Je voulais juste apporter cette précision-là. Merci.

M. LOUIS LACROIX :

Oui, oui. Effectivement, Monsieur le Président.

960 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Monsieur Lacroix.

965

Mme CAMILLE O'BYRNE

LE PRÉSIDENT :

970 J'appelle maintenant madame Camille O'Byrne.

Mme CAMILLE O'BYRNE :

Bonjour. Est-ce que vous m'entendez?

975

LE PRÉSIDENT :

On vous entend très bien, oui.

980 **Mme CAMILLE O'BYRNE :**

Bonjour à tous. Alors, moi, ma requête, elle concernait essentiellement la ferme Lansi, mais comme vous l'avez dit plus tôt, ça soulève des enjeux qui correspondent aux projets de la ferme Lansi et de la ferme Landrynoise.

985 Donc, pour présenter ma requête, je voulais préciser qu'il ne s'agissait pas du tout d'une
attaque personnelle contre les initiateurs des projets. Ce sont des projets qui sont intéressants par
certains côtés. Je comprends l'intérêt économique et social des projets pour les initiateurs,
notamment dû au fait qu'ils permettent à la relève de s'établir. Je reconnais aussi qu'il y a un intérêt
990 environnemental d'une augmentation de l'efficacité du (inaudible – problème technique) de la
province et de l'efficacité des opérations des fermes.

 Cependant, je pense qu'il y a des aspects socioéconomiques qui n'ont pas du tout été étudiés
donc dans les études d'impact, et à première vue les risques de dégradation de l'environnement
physique, social et économique sont plus importants que les gains évoqués dans l'étude d'impact
995 de la ferme Lansé.

 Donc, les points sur lesquels j'ai des inquiétudes sont les suivants :

1000 La hausse du prix des terres qui empêchent la relève non apparentée d'y accéder;

 L'agrandissement des lots et la grande difficulté à les morceler par la suite, qui empêchent
l'établissement de projets agricoles d'envergure moindre, mais qui auraient le potentiel de diversifier
et de dynamiser le secteur économique agricole de la région;

1005 La mainmise de l'industrie laitière sur les terres agricoles qui empêche les projets agricoles
diversifiés de s'établir et de prospérer;

 La fragilisation du secteur agricole de la région liée à sa spécialisation;

1010 La disparition de fermes de taille plus modeste employant davantage de personnes pour
chaque unité produite, qui entraîne une désertification humaine des campagnes et la fragilisation
du tissu social local.

1015 J'ai également des inquiétudes en ce qui concerne l'augmentation locale du chargement en
unité animale qui pourrait empêcher le développement de projets d'élevage autre que laitier dans
les municipalités visées par l'achat des terres;

 Et j'ai une inquiétude, enfin, en ce qui concerne la gestion de l'érosion et du lessivage des
matières fertilisantes sur les fermes.

1020

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1025 **Mme CAMILLE O'BYRNE :**

C'est tout.

1030 **LE PRÉSIDENT :**

Ce qui complète votre demande au ministre. Merci beaucoup, Madame O'Byrne.

1035 **PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET D'AUGMENTATION
DU CHEPTEL LAITIER DE LA FERME LANDRYNOISE**

LE PRÉSIDENT :

1040 Alors, nous allons maintenant poursuivre avec la présentation des projets. Nous avons eu la présentation du projet de ferme, d'agrandissement de la ferme Lansi. Au tour, maintenant, de la ferme Landrynoise inc.

Monsieur Carl Landry, à vous la parole.

1045

M. CARL LANDRY :

1050 Bonjour à tous. Merci, Monsieur le Commissaire de me donner la parole. Mon nom est Carl Landry, j'ai fait un cours en géotechnologie à l'école de Saint-Hyacinthe. Je demanderais à Adèle de changer de diapo.

1055 Un peu, en entrée de jeu, pour vous expliquer le début de la ferme Landrynoise et son fondateur – tu peux changer de diapo. L'entreprise a été fondée en 1964 par Jean-Marie, mon père, que vous voyez très bien sur la photo. Un beau jeune homme, en passant. La ferme en arrière, c'est la ferme qu'il y avait dans le temps, en 60, quand il a commencé.

1060 Ensuite, le début que les propriétaires de la ferme ont commencé la relève, qui est Carl Landry et Daniel et Éric, la ferme Landrynoise est fière de compter pour une relève agricole, vous la voyez à côté du fondateur, Jessica et Steven.

La mission de la ferme c'est de produire un lait de qualité en respectant l'environnement, la santé globale du troupeau et la collaboration dans le milieu. Une grande importance est accordée au bien-être du cheptel. Des matelas d'eau, beaucoup de confort animal. On fait partie aussi de la certification ProAction. C'est lait qualité canadien.

1065

C'est une entreprise, du côté humain, composée d'une vingtaine d'employés, tant saisonniers qu'étrangers. Il y a cinq travailleurs guatémaltèques sur l'entreprise. Je pense que c'est un bien nécessaire pour que les fermes aujourd'hui puissent continuer, même dans le maraîcher et même dans d'autres fermes avicoles et porcines. Je pense que la ferme investit annuellement des millions de dollars dans l'économie locale.

1070

Ici, vous avez une grande partie de l'équipe de ferme Landrynoise. Vous comptez des femmes qui sont présentes aussi. Aussi, vous avez à votre droite les cinq Guatémaltèques, vous avez toute l'équipe de ferme Landrynoise au complet et même le chien qui fait son apparition sur la photo.

1075

La ferme Landrynoise est implantée dans le domaine agricole depuis longtemps. Elle fait partie des 140 fermes de la région, 65 fermes laitières de la région, 22 porcines, quatre agricoles et deux équestres. Forte volonté d'une bonne relation avec le milieu, nombreuses portes ouvertes qu'il y a eu dans le passé. Il y a des gens à travers le monde. La ferme Landrynoise est reconnue à travers le monde, est un modèle dans le monde, peut-être pas dans son patelin, mais je pense que la ferme Landrynoise est là pour... est transparente. Les visites sont permises aussi pour des groupes de 10 personnes et plus. On a site Web où on diffuse des vidéos puis des photos sur la ferme.

1080

1085

On a tenu une séance à la municipalité de Saint-Albert au mois de mars 2018. Pas vraiment de préoccupations de soulevées par rapport à la population. Cent lettres avaient été envoyées à tout Saint-Albert au complet, tout le rond du village, des publicités aussi dans le journal local.

1090

Aussi, la ferme est fière de soutenir des clubs, le Club des petits déjeuners, dons de lait, Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, Club Lions, Relais pour la vie, les marches pour la Banque Royale. Des dons ont été faits pour des enfants victimes de cancer. Une personne que son enfant était mort dans le Sud puis ils n'avaient pas les moyens d'aller le chercher, ferme Landrynoise a donné pour ça.

1095

Changement de diapo. Ici, vous voyez une vue d'ensemble de la ferme. À droite, en commençant, vous avez la pouponnière qui abrite les veaux de zéro à trois mois. Vous avez au centre, les étables à lait et les vaches taries. Un petit peu plus loin, vous avez une porcherie, mais la porcherie ne fait pas partie de la ferme, c'est les gens, d'autres agriculteurs qui ont ça. Puis vous avez une ferme porcine à l'autre bout du rang, qu'on voit où est-ce qu'il y a les arbres, là, aussi.

1100

Changement de diapo. Un peu une vue d'ensemble des terres agricoles de ferme Landrynoise réparties un peu dans toute les municipalités, Saint-Clothilde, Saint-Albert, Victoriaville, Warwick, Sainte-Élisabeth.

1105 Changement de diapo. La ferme à l'heure actuelle n'est pas à cette grosseur-là d'hier. À l'heure actuelle, la ferme détient 2 800 têtes, 1 450 vaches en lactation, pour une production de 47 000 litres à peu près.

1110 La ferme effectue son propre transport de lait vers l'usine, fait une production de lait cachère pour la communauté juive de Montréal à 20 %.

1115 La ferme détient des robots de traite robotisés, 28 en tout. Un nombre de terres pour nourrir le cheptel de 1 786 hectares, dont 50 hectares en location. Rotation des cultures, c'est maïs grains, maïs ensilage, soya, blé et prairies de légumineuses.

1120 Ensuite, j'inviterais Yves Choinière, consultant chez Lemay & Choinière, ingénieur et agronome à poursuivre la deuxième partie.

LE PRÉSIDENT :

1125 Merci, Monsieur Landry.

M. YVES CHOINIÈRE :

1130 Merci beaucoup, Carl, pour la première partie de la présentation.

1135 Donc, mon nom est Yves Choinière, je suis ingénieur agricole et agronome et j'ai la chance de travailler avec la ferme Landry depuis 2017 sur de nombreux projets.

1140 Prochaine diapo. Alors, le contexte du Québec est le suivant. C'est que le nombre de vaches par ferme augmente. La production laitière par vache augmente. Le nombre de producteurs laitiers diminue. C'est la tendance, c'est la tendance aussi dans les autres productions agricoles du Québec.

1145 Prochaine diapo. Alors, le système laitier est régi par un système de gestion de l'offre qu'on entend des fois... (inaudible - problèmes techniques).

1150 Bonjour! Est-ce qu'il y a un petit bout de temps que vous ne m'entendez pas? Mais, en tout cas, je vais embarquer sur celle-ci.

1155 Alors, le contexte laitier, on est sous gestion de l'offre depuis 1971. C'est un système qui dicte les quantités de lait à produire en fonction de la consommation canadienne, ce qui permet d'avoir un rapprochement très bien contrôlé entre les besoins des consommateurs et la production.

1145 La ferme Landrynoise possède actuellement 1 720 kilos/jours de quota permettant de produire le 47, 48 000 litres de lait quotidien.

1150 Prochaine. Les fermes ont un registre ou une gamme de règlements à respecter qui est extrêmement impressionnante sur l'ensemble des différents points. Entre autres, un règlement englobant les exploitations agricoles, qui régit les épandages, les différents bâtiments, prélèvements des eaux, protection, les eaux de surface, les eaux souterraines, la qualité de l'eau potable, protection des rives et littoral, *Loi sur les pesticides*, bien-être animal, produits alimentaires par rapport au MAPAQ, protection sanitaire, *Loi sur la production agricole* aussi, en plus des lois du travail et autres lois qui régissent l'ensemble des opérations.

1155 Ferme Landrynoise aussi est assujettie aux règlements municipaux, dont les permis de construire, les distances séparatrices et le zonage. Donc, l'encadrement réglementaire est intense pour les fermes.

1160 Prochaine diapo. Le projet vise une augmentation progressive du nombre d'unités animales. Comme a décrit monsieur Landry, la progression de 1964 à aujourd'hui a été constante, mais cette progression-là est limitée par la possibilité d'achat de quota, qui est très limitée, et la disponibilité des terres aussi pour pouvoir faire les épandages; disponibilité étant par achat de terres ou par location.

1165 Alors, le projet va être implanté de façon progressive avec la mission de la ferme, du lait de qualité et en conservant une bonne santé globale du cheptel, puis toujours dans notre esprit de développement puis de conformité avec les exigences réglementaires.

1170 Prochaine diapo. Alors, la situation actuelle, 2 800 têtes, 1 400 vaches laitières, 1 100 à 1 200 sujets de remplacement, 46 000 litres et la projection 5 200. On parle de 2030, mais on parle d'horizon 2030-2040 et plus, mais il fallait se donner un objectif pour aller à 2 300 vaches, 400 vaches taries, 2 500 sujets de remplacement. Et l'expansion se fera de façon progressive selon les disponibilités des quotas et des terres alentour.

1175 Prochaine diapo. Les considérations liées au projet. C'est sûr que la rénovation, modification et l'agrandissement des bâtiments d'élevage est un des enjeux. Accompagnant ça, tous les espaces nécessaires pour l'entreposage des aliments, comme les fourrages et les grains, est un des enjeux étudiés et les besoins en eau; aussi, l'accroissement du cheptel a créé une
1180 augmentation des besoins en eau et la gestion des déjections gérée par l'équipe agronomique.

Prochaine diapo. Alors, vue aérienne du site. Monsieur Landry a montré une très belle photo aérienne du site. On regarde maintenant les bâtiments, et j'aimerais apporter votre attention sur là où les projets d'agrandissement se font.

1185 Plusieurs bâtiments existants sont sur la ferme, mais la dernière étable qui est située en bas à droite de notre écran où il y a le carré rouge, cette étable-là a été bâtie pour être parfaitement expansible et pratiquement doubler dans sa capacité de production.

1190 Donc, le projet d'agrandissement du nombre de bovins ou de vaches en traite va se faire dans ce bâtiment-là qui est le bâtiment le plus éloigné de la municipalité de Saint-Albert.

1195 Ensuite, certaines des étables en production laitière actuelle seront modifiées pour les sujets de remplacement ou les vaches tarées, et il y a potentiellement le projet de construction d'une autre étable à taures, dans le carré jaune que l'on voit présentement au centre du plan du côté droit. Donc, beaucoup, beaucoup de l'espace logement est déjà construit, il s'agit de l'agrandissement du bâtiment principal.

1200 Quelque chose qui est particulier à la ferme Landrynoise, c'est que depuis déjà quelques années ils se sont, depuis deux ans, ils se sont dotés d'un système de séparation solide-liquide, donc de récupérer les fumiers solides pour pouvoir se servir comme litière et d'enlever une bonne partie de la matière organique au niveau des fumiers. Et pratiquement tous les entrepôts et le développement du volume de lisier n'est pas entreposé sur la ferme principale. Les entrepôts sont localisés à l'extérieur. Donc, dans le projet et dans l'horizon 2030-2040, il n'y a pas de nouveaux entrepôts à fumiers sur la ferme, mais tous sur des terres en cultures.

1205 Prochaine diapo. Monsieur Landry a présenté les terres en propriété. Donc, il y a déjà eu des investissements de quatre structures d'entreposage de fumier qui sont localisées directement sur les sites de production agricole, qui sont les points rouges. Et ensuite, certains points jaunes sont les endroits où on prévoit aller construire un deuxième système d'entreposage.

1210 La façon dont le fumier est régi, c'est qu'au fur et à mesure que la production de fumier ou de lisier est produite, il sera transporté pour être acheminé vers ces entrepôts-là. Donc, il va y avoir, plutôt que d'avoir une concentration de circulation de véhicules de fumier durant la période estivale, surtout concentrée au printemps, l'été ou après la première coupe, donc une grande partie, la plus grande partie du lisier va être circulée en novembre, décembre, janvier, février, mars, durant les périodes hivernales, vers les entrepôts externes pour être disponible et prêt à être épandu au printemps.

1220 Donc, notre charge d'odeurs localisées sur la ferme principale en proportion ne sera pas augmentée par rapport qu'il n'y aura pas d'augmentation. Il va y avoir une augmentation du nombre de vaches, mais il n'y aura pas d'augmentation d'entreposage de lisier.

Prochaine diapo. Au niveau des gaz à effet de serre, toutes les activités agricoles génèrent des gaz à effet de serre. On a fait une évaluation extrêmement exhaustive des émissions et des

1225 prévisions et on va se concentrer aussi – j’aimerais ouvrir la porte, là –, vers les éléments qui permettent de contrôler ou même de réduire les émissions par kilogramme de lait produit.

1230 Le premier élément à porter attention est l’alimentation. Un des avantages de ferme Landrynoise est la qualité au niveau alimentaire, le suivi des vaches, la traite robotisée avec le complément d’alimentation au robot, vache par vache, permet vraiment de maximiser les valeurs alimentaires et tout en minimisant aussi à ce moment-là les rejets, autant du point de vue gazeux que du point de vue solide.

1235 La gestion des fumiers, séparation solide-liquide, entreposage à l’extérieur, réduire les éléments de brassage de fumier sont importants pour les gaz à effet de serre.

1240 Les pratiques agricoles, l’équipement est moderne, est optimum, permet de faire des épandages de fumier, des épandages aussi d’engrais, tout selon les systèmes les plus modernes, donc de minimiser les intrants pour voir les meilleures récoltes. Et, effectivement, au niveau de la gestion de l’énergie, bien, les équipements de réfrigération du lait, les équipements en général, ventilation, chauffage, sont tous modernes et très efficaces.

1245 On reconnaît, et notre évaluation nous permet d’en arriver au point où nos émissions de gaz à effet de serre par rapport aux moyennes canadiennes sont meilleures, et on a moins de kilogrammes CO₂ produits par rapport aux kilogrammes de lait, mais on ne peut nier qu’il va y avoir des GES.

1250 Présentement, ce que l’on croit c’est que comme il y a eu une réduction générale, en tout cas, de ce que nous présentait madame Barrington, il y a moins de vaches dans la région – on n’a pas fait, nous, l’étude détaillée du cheptel de toute la MRC versus ce que c’était, mais ce qu’on sait, c’est que cette concentration-là par rapport aux émissions vache pour vache, va être réduite.

1255 Globalement, nous, on croit que le projet de ferme Landrynoise aura peu d’impact relativement aux émissions globales de GES, parce que cette augmentation de production là va se faire par une reprise de quota et par un transfert de vaches d’une ferme à l’autre.

Prochaine diapo. Sur ce, j’aimerais laisser la parole à madame Adèle Lamarche.

Mme ADÈLE LAMARCHE :

1260 Merci, Yves. Donc, la troisième et dernière partie de la présentation portera sur les principaux impacts liés au projet et les mesures d’atténuation qui sont mises en place pour réduire ces impacts.

1265

Donc, les activités agricoles peuvent affecter la qualité des sols. C'est principalement dû aux pratiques culturales, notamment l'utilisation de pesticides, d'engrais, l'épandage de fumier, l'érosion des sols. Ça peut être également lié à la circulation de la machinerie qui peut compacter les sols ou causer de l'orniérage. Par contre, c'est des impacts qui sont très documentés et bien connus et pour lesquels il existe plusieurs méthodes d'atténuation qui peuvent être mises en oeuvre.

1270

Dans le cas de ferme Landrynoise, il y a le plan environnemental d'utilisation qui planifie tous les épandages pour chacune des parcelles en fonction des caractéristiques de ces parcelles-là.

1275

Ferme Landrynoise pratique également la rotation des cultures. Carl le mentionnait en début de présentation. Tous les sols des parcelles en culture sont échantillonnés, notamment pour évaluer les concentrations en phosphore puis planifier les épandages en fonction de ces concentrations-là.

1280

La machinerie qui est utilisée par ferme Landrynoise est à la fine pointe de la technologie et possède des systèmes GPS très précis, ce qui permet de mener les activités de drainage et de nivellement au champ de manière très précise.

1285

Comme on le mentionnait, l'augmentation du cheptel de la ferme Landrynoise va se traduire par un besoin en superficies agricoles. Ces superficies-là vont être acquises soit par l'achat ou la location de terres. Donc, c'est des terres qui sont actuellement cultivées par d'autres fermes qui vont être dorénavant cultivées par ferme Landrynoise. Donc, les superficies agricoles dans la région vont demeurer les mêmes. Donc, globalement, les impacts du projet sur la qualité des sols et le rendement des cultures sont relativement faibles.

1290

Actuellement, ferme Landrynoise répond à ses besoins en eau par une prise d'eau de surface située dans la rivière Nicolet, donc avec l'augmentation du cheptel laitier, il va y avoir une augmentation des besoins en eau pour abreuver ces animaux-là. Avec les études qu'on a faites, la rivière Nicolet a des débits suffisants pour répondre aux besoins futurs du troupeau. Donc, ça va être la même prise d'eau existante, juste un prélèvement d'eau accrue. Avec les études qu'on a menées, on conclut que les impacts sur le milieu aquatique, la faune aquatique et les autres préleveurs d'eau dans la rivière sont relativement faibles.

1295

Dans certaines situations, il y a des puits qui existent, des puits d'eau souterraine qui existent sur la ferme, qui pourraient être utilisés pour combler certaines portions des besoins en eau, si le cas se présente.

1300

En parallèle, ferme Landrynoise est très consciente que la préservation de la qualité de l'eau est cruciale, donc elle a répertorié tous les cours d'eau, fossés et puits d'alimentation d'eau potable qui sont situés sur les parcelles en culture ou à proximité. Et toutes les activités d'épandage de

fumier, d'engrais et de pesticides sont faites conformément aux dispositions qui sont prévues au plan agroenvironnemental de fertilisation.

1305

Donc, avec ces mesures-là, les impacts sur la qualité de l'eau de surface et la qualité d'eau souterraine sont relativement faibles également.

1310

Comme je le mentionnais, les nouvelles parcelles qui seront exploitées par ferme Landrynoise sont actuellement cultivées par d'autres fermes. Donc, il n'y a pas une augmentation des superficies en culture. Les activités actuelles de la ferme Landrynoise ne sont pas réalisées dans les milieux humides, puis les installations qui seront projetées également sont à l'extérieur des milieux humides. Donc, il n'y a aucun impact sur ces milieux sensibles là.

1315

Donc, globalement, le projet d'augmentation du cheptel de la ferme Landrynoise n'aura peu d'impacts sur la végétation et, comme je le mentionnais tout récemment, sur la faune aquatique et la faune terrestre.

1320

Donc, sur le plan, vous voyez un peu les routes qui sont utilisées par ferme Landrynoise. Donc, pour le transport du lait, c'est principalement la route 955 et la route 122 qui sont utilisées pour acheminer le lait vers les usines d'Agropur. Sinon, le réseau routier secondaire est utilisé par la machinerie agricole pour se rendre soit aux réservoirs hors site ou aux parcelles en culture.

1325

Donc, dans le cadre de l'augmentation du cheptel, les activités à ces parcelles existantes là vont rester les mêmes, ça va être des nouvelles parcelles qui vont être acquises ou louées. Ce qui est important de dire c'est qu'actuellement ces parcelles-là sont cultivées. Donc, il y a de la circulation qui est causée par l'exploitation des autres fermes. Donc, ça va être remplacé par l'exploitation et la circulation de ferme Landrynoise.

1330

On a calculé que la circulation qui serait engendrée à l'horizon 2030 par les activités de la ferme représente environ 1 % de la circulation actuelle sur ces routes-là, parce qu'elles sont empruntées par plusieurs véhicules.

1335

Au niveau de la cohabitation et de la qualité de vie, comme on le mentionnait ferme Landrynoise est implantée dans un milieu à vocation agricole où il y a plusieurs fermes. Donc, c'est sûr que les activités agricoles peuvent générer certaines nuisances. On peut penser au bruit, aux odeurs, aux poussières qui sont principalement liés à la circulation, à l'entreposage et l'épandage de fumier.

1340

Par contre, ferme Landrynoise désire maintenir des relations harmonieuses avec son milieu. Elle met en place plusieurs mesures d'atténuation pour atténuer ces nuisances-là. Elle respecte notamment les lois et les règlements en vigueur.

1345 Au niveau des odeurs, ce qu'on peut mentionner c'est que toutes les activités d'épandage de lisier prennent en compte les activités communautaires. Donc, les jours fériés ou ce genre d'activité communautaire là, ainsi que les conditions météorologiques. Donc, l'épandage est fait lorsque les risques de nuisance sont plus faibles.

1350 Comme Yves le mentionnait, il n'y a aucune installation d'entreposage de fumier qui va être construite dans le cadre du projet sur le site principal de ferme Landrynoise. Les réservoirs qui vont être construits sont hors site, ce qui fait en sorte que ça va minimiser les odeurs au site principal puis ça va également limiter la circulation du site principal vers toutes les parcelles en culture, puisqu'il y a beaucoup de circulation. Bien, il y a de la circulation qui va se faire entre les réservoirs hors sol et les parcelles en culture.

1355 Notamment, aussi, pour réduire les odeurs lorsque les activités d'épandage sont réalisées, le lisier est enfoui rapidement dans les champs pour justement limiter les odeurs. Et ferme Landrynoise maintient un registre des plaintes, et avec des mesures correctives lorsqu'il y a une plainte qui est formulée puis qu'il y a une mesure qui peut être appliquée pour réduire les nuisances qui ont été causées.

1360 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que je pourrais vous demander d'accélérer un petit peu, Madame?

1365 **Mme ADÈLE LAMARCHE :**

Oui, il me reste deux diapos. Parfait, oui.

1370 Donc, au niveau de l'emploi et de l'économie, bien, ce qu'il faut retenir c'est que les impacts du projet sont positifs sur l'économie locale. Ferme Landrynoise va acheter des matériaux, des intrants, des fournitures d'entreprises locales et va créer des nouveaux emplois avec son projet d'augmentation.

1375 Ferme Landrynoise a investi déjà près de 23 millions dans ses installations depuis 2017 puis à terme avec le projet en 2030 c'est près de 85 millions qui vont être investis.

1380 Il est important de mentionner qu'il y a beaucoup d'activités de surveillance et de suivi qui sont faites à la ferme, notamment, bon, les employés vérifient l'état des établissements, des étables, des installations, le séparateur solide-liquide, la prise d'eau.

Il y a également Vivaco groupe coopératif qui est engagé par ferme Landrynoise pour tous les services agronomiques reliés aux activités agricoles, donc pour mettre à jour le plan

1385 agroenvironnemental de fertilisation, faire les bilans de phosphore, faire des recommandations agronomiques sur l'utilisation de pesticides et que toutes les autorités... bien, certaines des autorités réglementaires, notamment le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Agriculture, la Municipalité peuvent faire des visites de contrôle à la ferme pour valider que les activités sont faites de manière conforme aux règlements.

1390 Donc, en conclusion, il faut se rappeler que le projet d'augmentation de ferme Landrynoise va être fait de façon progressive en fonction de la disponibilité des quotas et de terres cultivables pour le rachat ou la location. C'est un projet qui est très important pour la relève de la famille Landry qui va être réalisé dans une vision de développement durable, du respect et du bien-être animal et de la conformité réglementaire.

1395 Comme on l'a dit, brièvement, le projet a peu d'impacts environnementaux puisque l'augmentation s'effectuera en substitution à d'autres fermes. Donc, l'achat de quotas et de parcelles et qu'une cohabitation harmonieuse est très importante pour la ferme Landrynoise qui désire maintenir de bonnes relations avec les différents acteurs du milieu.

1400 C'est ce qui conclut la présentation. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1405 Merci à vous, Madame. Merci à vous, Messieurs aussi. Peut-être avant de prendre la pause, j'aimerais vous demander tout d'abord, aux deux initiateurs, la commission vous avait demandé certaines informations et des documents à déposer lors de la rencontre préparatoire à l'audience. Nous avons reçu la réponse de la ferme Lanssi, mais la réponse devait être retravaillée.

1410 J'aimerais demander à monsieur Sylvain Landry si le document est prêt ou s'il a été déposé.

M. SYLVAIN LANDRY :

1415 Non, Monsieur, il n'a pas été fait encore dû à la semaine passée qu'on a eu une semaine débordée. C'est mon fils Nicolas qui s'occupe de ce dossier-là puis, nouveau papa, les contractions ont commencé le mardi et ça a duré toute la semaine. Donc, on a été débordés, simplement. On va s'occuper de ça très bientôt.

LE PRÉSIDENT :

1420 Très bien. Alors, je profite de l'occasion pour vous demander d'accorder une attention toute particulière aux unités que vous avez utilisées dans le tableau. Il y a plusieurs unités qui accrochent ou des unités manquantes. Donc, je profite de l'occasion pour vous le souligner. Très bien.

M. SYLVAIN LANDRY :

1425 Il y a des unités manquantes, mais on devrait standardiser les unités. Quand on parle de kilos/jour/vache/jour, un litre de lait, un kilo de gras, c'est combien de litres de lait, c'est ça qu'on devrait peut-être préciser. Parce qu'un kilo de gras c'est combien de litres de lait pour vous, Monsieur?

1430 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, c'est ça. En fait, on peut faire l'équation à partir des valeurs que vous nous avez données, mais c'est sûr que pour nous, ce serait beaucoup plus simple. Nous, par exemple dans le tableau, nous avons organisé le squelette du tableau qu'on vous a remis, nous avons mis, par exemple, la production moyenne journalière, la production laitière journalière moyenne en litres. Vous, vous l'avez mise en kilogrammes/jour.

1435 Ensuite, pour la situation 2020, vous avez mis le chiffre 100 unités puis vous avez mis, pour la situation projetée, vous avez mis un chiffre, 100 unités. C'est dans ce sens-là que je vous disais d'accorder de l'attention aux unités que vous avez utilisées.

1440 L'important, pour nous, que vous utilisiez des mètres cubes ou des litres, mais qu'on puisse comprendre – d'abord, qu'il y ait des unités partout puis qu'on puisse comprendre un peu l'exercice qui est fait. C'est un petit peu dans ce sens-là.

1445 Comme voyez-vous, par exemple, la production annuelle, vous avez mis 11 400 kilogrammes par an pour la situation 2017, et puis la situation projetée, donc on comprend que c'est en 2055, c'est 14 500 kilogrammes par an. Ça fait que ça donne à peine 3 000 kilogrammes de plus. Peut-être que les chiffres sont exacts, mais...

1450 **M. SYLVAIN LANDRY :**

C'est par vache.

1455 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, bien c'est ça. Voyez-vous, l'unité est manquante.

M. SYLVAIN LANDRY :

1460 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1465 Alors, c'est pour ça que je vous dis, accordez beaucoup d'importance à l'unité sinon on ne comprendra pas le tableau. Puis je profite de l'occasion, puisque vous allez le faire de toute façon.

Puis, encore une fois, je profite, Monsieur Landry, pour vous féliciter pour votre statut de père depuis quelques jours maintenant.

1470

M. NICOLAS LANDRY :

Merci beaucoup.

1475

M. SYLVAIN LANDRY :

Son troisième.

LE PRÉSIDENT :

1480

Bien, troisième fois père, c'est bon.

M. SYLVAIN LANDRY :

1485

En deux ans et demi.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Carl Landry, vous avez déposé le document?

1490

M. CARL LANDRY :

Oui, le document est déposé.

LE PRÉSIDENT :

1495

Vous l'avez déposé ce soir, aujourd'hui?

M. CARL LANDRY :

1500

Le tableau a été envoyé ça fait quelques jours. Adèle?

Mme ADÈLE LAMARCHE :

1505 Oui, Adèle Lamarche, j'ai envoyé les documents à madame Jobin cet avant-midi.

LE PRÉSIDENT :

1510 Ah, c'est avant-midi, d'accord.

Mme ADÈLE LAMARCHE :

Oui.

1515 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Et puis – merci – pour le MAPAQ, enfin j'ai parcouru en diagonale, tout juste avant de rentrer en audience publique, votre réponse. Je pense que la réponse y est, le document va être coté. Est-ce qu'il y aurait d'autres aspects que vous allez ajouter à ce document-là? Non, je ne crois pas, hein? Mais je vous cède la parole.

1520

M. GILLES BEAUDRY :

Bien, disons, on peut rajouter des éléments, dépendamment des discussions qu'on va avoir ici à l'audience, mais normalement ça devrait aider les gens à la commission chez vous pour pouvoir poursuivre votre analyse.

1525

LE PRÉSIDENT :

1530 Oui, tout à fait, tout à fait. J'étais très heureux d'avoir ce document-là. Ensuite, pour le ministère – est-ce qu'il y avait d'autres choses que nous avons demandées, MAPAQ? Non?

O.K. Pour le ministère de l'Environnement?

1535 **Mme STÉPHANIE ROUX :**

Oui, Monsieur le président, le Ministère souhaite déposer le document à la séance prochaine, demain, si possible, pour finaliser la réponse.

1540 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Très bien. Alors, sur ce, nous allons prendre une pause de 15 minutes et donc nous reviendrons à moins 10. Merci.

1545

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

1550

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
Mme SYLVIE BERTEAU**

1555

LE PRÉSIDENT :

Je pensais que la caméra marchait. Je ris un peu parce que je pense qu'on doit avoir des ajustements, parce qu'on m'a demandé d'informer l'équipe technique à 5, 4, 3, 2, 1, mais je pense que vous avez vu le signe, ce signe-là. Alors, vous voyez un peu qu'on n'est pas au point nous non plus.

1560

Bon. Alors, j'appelle la première intervenante, Madame Berteau qui sera avec nous par téléphone. Bonsoir, Madame Berteau.

1565

Mme SYLVIE BERTEAU :

Oui, bonsoir, Monsieur le Président! Bonsoir, Mesdames et Messieurs! Sylvie Berteau, j'ai été ouvrière agricole durant une vingtaine d'années et je suis actuellement conseillère communautaire en environnement.

1570

Voici ma question. Quel serait l'impact de ces usines à vaches sur le réseau hydrique, tant au niveau du prélèvement quotidien pour abreuver les quelque 5 000 bovins que pour l'entretien sanitaire et la gestion des lisiers? Avec, comme sous question, quelle surface de terre agricole serait nécessaire pour l'épandage de ces lisiers, considérant l'augmentation des risques de cyanobactéries, les puits déjà contaminés? Dans la région il y en a déjà, donc voici ma question.

1575

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'elle s'adresse à une ferme en particulier? Parce que ce n'est pas du tout la même approche dans les deux fermes.

1580 **Mme SYLVIE BERTEAU :**

Alors, je suis désolée, je n'ai pas pu suivre, n'ayant pas Internet à la maison, je n'ai pas pu suivre les présentations.

1585 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

1590 **Mme SYLVIE BERTEAU :**

Donc, ça s'adresse aux deux parce que je pense que l'impact...

LE PRÉSIDENT :

1595 Si vous permettez, je vais vous donner un petit coup de pouce.

Mme SYLVIE BERTEAU :

Oui.

1600

LE PRÉSIDENT :

1605 Je pense que ça s'adresse d'abord et avant tout à la ferme Landrynoise, parce que, finalement, cette ferme s'approvisionne dans la rivière Nicolet et qu'il y aurait un autre prélèvement qui serait nécessaire pour abreuver le cheptel augmenté. Et un des tableaux que la ferme Landrynoise a mis dans son étude d'impact, PR5.5, présente finalement les débits d'étiage qui sont des débits très importants. Peut-être qu'on pourrait les examiner ensemble.

1610 Le débit d'étiage qui est de Q2,7, ça veut dire un débit d'étiage de récurrence deux ans qui a été pris sur une plage de sept jours, qui est de 1,32 mètre cube par seconde ou encore 1 320 litres par seconde.

1615 Maintenant, le prélèvement qui est projeté, donc on comprend que c'est un prélèvement projeté en 2030, parce qu'en fait, il y a eu une mouvance dans les dates limites, là, 2035, puisque maintenant, la ferme Lanssi on parle de 2055, puis on reviendra là-dessus parce que c'est un horizon tellement lointain que je me demande ce que ça signifie avoir un CA aujourd'hui pour l'an 2055, mais enfin, on reviendra là-dessus.

Mais donc, pour 2035...

1620 **Mme SYLVIE BERTEAU :**

Si on est encore là.

1625 **LE PRÉSIDENT :**

En tout cas, moi, je ne serai pas là, Madame. Moi, je ne serai pas là. Donc, les prélèvements projetés, Monsieur Landry et son équipe, vous avez le tableau 8 qui les présente, qui les illustre très bien. Donc, vous avez indiqué que le prélèvement projeté serait de six litres par seconde par rapport à un débit d'étiage Q2,7 de 1 320 litres par seconde, ce qui représenterait, selon le calcul, 0,5 %.

1630

Est-ce que je présente bien vos résultats, Monsieur Landry?

1635 **M. CARL LANDRY :**

1635

Bien, pour répondre à la question, je vais inviter Yves Choinière à répondre à cette question-là, parce que c'est lui qui s'occupe de la prise d'eau et pour les CA qu'il faut obtenir de l'Environnement. Mais je tiens à préciser une chose : ce n'est pas 5 200 vaches, c'est 2 300 vaches laitières et son cheptel de remplacement. Ça part du petit veau qui a une journée allé jusqu'à la vache adulte, mais ce n'est pas 5 200 vaches, c'est 5 200 unités animales.

1640

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, absolument.

1645

M. CARL LANDRY :

Les unités animales, ça fait partie... le petit veau fait partie de l'unité animale, juste pour préciser.

1650

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, tout à fait. J'ai des notes ici, puis je peux me tromper, mais j'ai bel et bien : « Cette ferme souhaite atteindre une capacité de 5 200 unités animales. » Mais en même temps, en même temps que je dis ça, mais en même temps, je suis très conscient que le dossier surtout de la ferme Lansi est en mouvance, donc il faut que je fasse attention aux chiffres. En fait, votre ferme projette d'atteindre, à terme, donc en 2030, un cheptel de 2 300 vaches laitières, 400 vaches taries, 2 500 animaux de remplacement.

1655

1660 **M. CARL LANDRY :**

C'est ça.

1665 **LE PRÉSIDENT :**

C'est exact?

M. CARL LANDRY :

1670 Oui. Et je demanderais à Yves Choinière de répondre à la question, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1675

M. CARL LANDRY :

Merci, Monsieur le Commissaire.

1680 **M. YVES CHOINIÈRE :**

Alors, merci, Carl. Est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

1685

Très bien.

M. YVES CHOINIÈRE :

1690 Merci beaucoup. Alors, effectivement, les chiffres que vous avez notés, 1 320 litres/jour en période d'étiage et aussi la consommation à six litres par seconde pour la consommation moyenne pour la ferme Landrynoise, c'est d'ailleurs notre consommation de pointe à notre horizon 2050; quand on fait nos demandes de prélèvement, on analyse les prélèvements moyens et les prélèvements de pointe.

1695

Alors, on croit, nous, que l'impact est négligeable sur la rivière, sur les niveaux finaux de la rivière, l'abaissement des niveaux. On croit que c'est tellement minime au niveau du prélèvement, ce qu'on va avoir à faire pour pouvoir alimenter par rapport au débit projeté pour la rivière.

1700

LE PRÉSIDENT :

Et, normalement – je m'adresse au ministère de l'Environnement –, normalement, on doit considérer ce pourcentage-là de prélèvement en fonction du débit d'étiage ou en fonction du 15 % du débit d'étiage, le 15 % qui correspond finalement au pourcentage maximum de prélèvement pour la sauvegarde des habitats fauniques.

1705

Mme STÉPHANIE ROUX :

Stéphanie Roux, Monsieur le Président, j'adresserais la question à ma collègue Joëlle Bérubé de la Direction de l'expertise hydrique et atmosphérique, s'il vous plaît.

1710

Mme JOËLLE BÉRUBÉ :

Oui, bonjour! Joëlle Bérubé.

1715

LE PRÉSIDENT :

Oui, bonsoir, Madame.

1720

Mme JOËLLE BÉRUBÉ :

Bien, moi, je peux vous répondre, en tant que spécialiste de l'hydrologie par rapport au calcul du Q2,7. Si le prélèvement va être accordé par rapport au 15 %, et je pense que c'est le cas, mais ce n'est pas mon expertise.

1725

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais vous, vous considérez le pourcentage tel qu'il a été établi, mais à partir de quel pourcentage vous considérez que c'est acceptable?

1730

Mme JOËLLE BÉRUBÉ :

Moi, je ne considère pas que c'est acceptable. Moi, je calcule les débits d'étiage à partir des instruments qui mesurent le débit sur la rivière.

1735

LE PRÉSIDENT :

Non. Ça, je comprends très bien, là.

1740 **Mme JOËLLE BÉRUBÉ :**

Bien, je pense que la question doit être adressée à quelqu'un d'autre.

1745 **LE PRÉSIDENT :**

Bon. Alors, je vous adresse, quand vous examinez le dossier au ministère de l'Environnement et que vous voyez que le prélèvement tel que projeté par la ferme Landrynoise serait, totaliserait 0,5 % du débit d'étiage Q2,7, comment votre ministère se positionne par rapport à ça? Est-ce qu'il y a des critères?

1750 **Mme JOËLLE BÉRUBÉ :**

Lequel de mes collègues du Ministère va répondre à cette question?

1755 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, c'est ça. En fait, je regardais madame Stéphanie Roux qui est une des deux porte-paroles.

1760 **Mme STÉPHANIE ROUX :**

Oui, Monsieur le Président, je vais transférer la question à monsieur Sébastien Ouellet-Proulx, s'il vous plaît.

1765 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

1770 **M. SÉBASTIEN OUELLET-PROULX :**

Oui. Bonjour, Monsieur le Président. Ça serait plutôt à notre Direction de répondre à cette question-là. Si je comprends bien, la question est à savoir quel est le seuil que l'on considère, le prélèvement total qui peut être pris dans une rivière, c'est ça?

1775 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, par rapport au débit d'étiage.

1780 **M. SÉBASTIEN OUELLET-PROULX :**

Oui, c'est ça, par rapport au débit d'étiage.

1785

LE PRÉSIDENT :

Alors, le calcul qui a été fait – d'ailleurs, moi j'avais d'autres questions ici, qu'est-ce qui arrive pour les ponctions cumulatives, mais j'ai compris qu'à toutes fins pratiques, à part la ville de Victoriaville qui puise une partie de son eau dans la rivière Nicolet, ça serait à toutes fins pratiques la ferme qui serait l'autre principal préleveur d'eau dans la rivière.

1790

Mais c'est ça, je voulais savoir, 0,5 % du débit d'étiage, comment est-ce qu'on doit comprendre ça. Pour moi, 0,5, juste en fonction du chiffre, je peux me dire : ah, bien, ça paraît bas. Mais pour vous, vous pouvez me dire : bien, il y a d'autres facteurs qu'il faut considérer, et donc nous avons un critère qui serait, mettons, de 0,01.

1795

M. SÉBASTIEN OUELLET-PROULX :

Donc, notre valeur seuil quand on veut évaluer si les prélèvements exercent une pression sur le milieu aquatique est de 15 % du Q2,7. Mais pour faire ce calcul-là, on calcule le cumul des prélèvements sur l'ensemble du bassin versant ou du sous-bassin versant.

1800

LE PRÉSIDENT :

Mais ça, ils l'ont fait.

1805

M. SÉBASTIEN OUELLET-PROULX :

Oui. Mais ils l'ont fait seulement pour leurs propres prélèvements, si je ne me trompe pas. Et puis, en plus de le faire pour le site de prélèvement lui-même, il faut regarder les usages en aval, parce que le prélèvement qui est fait à un endroit va avoir une conséquence pour les usagers en aval.

1810

LE PRÉSIDENT :

1815

Oui.

M. SÉBASTIEN OUELLET-PROULX :

1820 Donc nous, quand on nous a demandé de faire l'analyse de l'impact du prélèvement sur les ressources en eau, on l'a fait au site de prélèvement et puis à des sites situés en aval jusqu'à la ville de Nicolet près de l'exutoire.

LE PRÉSIDENT :

1825 Donc, vous arrivez à quel résultat?

M. SÉBASTIEN OUELLET-PROULX :

1830 On l'a fait à deux reprises. On l'a fait dans le fond pour les deux projets, pour la ferme Landrynoise et pour la ferme Lansî, et puis on l'a fait pour les débits d'étiage en climat actuel et puis en climat projeté en 2030 puis en 2050.

LE PRÉSIDENT :

1835 Quand vous dites le climat projeté, ça veut dire en prenant compte des changements climatiques?

M. SÉBASTIEN OUELLET-PROULX :

1840 C'est bien ça. Donc nous, on a utilisé les débits projetés en fonction des changements climatiques. À l'horizon 2030, les débits qui sont produits, qui sont disponibles dans l'Atlas hydroclimatique produit par le ministère de l'Environnement aussi.

LE PRÉSIDENT :

1845 O.K.

M. SÉBASTIEN OUELLET-PROULX :

1850 Donc, laissez-moi retrouver mes chiffres. Donc, à l'horizon 2030, si on considère le prélèvement de la ferme Landrynoise, dans la première itération, on arrive à 14 % à l'horizon 2030, 14 % du Q2,7.

1855 Nous avons refait la même analyse pour la ferme Lansî, donc une deuxième fois, sur laquelle on a ajusté certains éléments puis on arrive à un pourcentage de 15,8 %. Donc, on est de part et d'autre du fameux 15 % de Q2,7 qu'on considère notre valeur de référence.

LE PRÉSIDENT :

O.K., c'est bon. O.K., bien, pour moi, ça m'éclaire. Merci.

1860

Madame Berteau, ça répond à une partie de votre question. L'autre partie, excusez-moi, rappelez-la-moi?

Mme SYLVIE BERTEAU :

1865

Oui. C'est quelle serait la surface de terre agricole nécessaire pour l'épandage des lisiers considérant les risques, l'augmentation des risques de cyanobactéries, les pluies qui sont déjà contaminées, mais c'est surtout la surface nécessaire pour épandre la quantité de lisier et puis...

1870

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous arrête.

Mme SYLVIE BERTEAU :

1875

Voilà.

LE PRÉSIDENT :

1880

Je vous arrête, parce que vous avez tendance à mettre plusieurs éléments dans la même question.

1885

Alors, je m'adresse aux deux initiateurs. Vous avez en fait tous les deux indiqué qu'il y avait deux enjeux importants pour l'agrandissement du cheptel. Le premier, c'est l'acquisition de terres agricoles pour pouvoir épandre les déjections, et le deuxième, c'est d'augmenter, de pouvoir augmenter vos quotas.

1890

Alors, ce sont deux facteurs qui peuvent être limitants et c'est d'ailleurs, si je comprends bien, Monsieur Sylvain Landry, c'est une des raisons pour laquelle, dans une entrevue que vous avez accordée au journal... comment il s'appelle? Un journal, en tout cas peu importe - que c'est la raison pour laquelle vous avez décidé de rallonger l'horizon temporel sur lequel votre projet devrait se réaliser, parce que vous avez invoqué entre autres la difficulté que vous pourriez avoir, à la fois pour l'acquisition de terres agricoles et à la fois pour l'augmentation des quotas.

1895

Ce que je voudrais d'abord savoir c'est – en fait, vous, vous êtes familier avec tout le système de l'offre fédéral. Normalement, j'aimerais, et je m'adresse au MAPAQ, juste pour m'éclairer un peu,

le système de l'offre, le Canada va partager une production par province, puis – c'est ça que j'aimerais que vous m'expliquiez – comment ça arrive aux fermiers? Alors, je m'adresse au porte-parole du ministère de l'Agriculture.

1900

M. GILLES BEAUDRY :

D'accord. Alors, pour répondre à cette question-là, je demanderais à ma collègue, Stéphanie Roy, s'il vous plaît, de prendre la suite et formuler une réponse.

1905

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1910

Mme STÉPHANIE ROY :

Oui. Bonjour, Monsieur le Commissaire. Est-ce que vous pourriez s'il vous plaît me répéter la question?

1915

LE PRÉSIDENT :

Oui. En fait, je veux que vous me décriviez un peu le système de l'offre canadien. Comment est-ce que finalement un fermier se retrouve avec des quotas X, Y, Z, puis après ça, j'aimerais savoir comment est-ce qu'un fermier doit... qu'est-ce qu'il doit faire pour voir ses quotas augmentés, sachant, selon ma compréhension, que les quotas à l'échelle provinciale ne peuvent pas augmenter. Mais ça, c'est ma compréhension. Alors, mais je compte sur vous pour m'éclairer.

1920

Mme STÉPHANIE ROY :

Bien, en fait, le système de quotas, effectivement, comme on est dans un système sous gestion de l'offre, c'est vraiment au niveau de la commission canadienne du lait, au niveau canadien, qu'il y a des analyses qui sont faites pour évaluer le marché. Donc, ce qu'on va regarder c'est les tendances de marché, les tendances de consommation au niveau des produits laitiers. Et ensuite, il faut établir quelle quantité de lait est nécessaire pour la fabrication des produits laitiers suffisants pour répondre aux demandes des consommateurs.

1930

Donc, à cela s'ajoute...

LE PRÉSIDENT :

1935

On parle à l'échelle canadienne?

Mme STÉPHANIE ROY :

1940 Et voilà. Donc, et pour bien faire ces analyses-là et bien déterminer ces besoins-là, bien, en fait, l'émission de quotas au niveau national, on doit aussi prendre en compte tous les accords de libre-échange et considérer les importations de produits laitiers. Donc ça, c'est un travail qui se fait au niveau national.

1945 Ensuite, il y a différentes politiques qui vont déterminer comment le quota est réparti entre les provinces. C'est en grande partie en fonction de l'historique. Le Québec, on le sait, est la plus grande province productrice avec environ 36 % de la production nationale. Donc, les quotas au niveau de production, en fait les besoins canadiens sont distribués, en quelque sorte, entre les provinces selon différents critères.

1950 Ensuite, c'est au niveau des producteurs laitiers du Québec...

LE PRÉSIDENT :

1955 Excusez-moi, je vous arrête, parce que je ne veux pas manquer les questions dont les réponses sont importantes. Vous dites « selon différents critères », est-ce qu'un coup que c'est déterminé, est-ce que c'est immuable?

Mme STÉPHANIE ROY :

1960 Qu'est-ce que vous voulez dire par immuable?

LE PRÉSIDENT :

1965 Un coup qu'on a décidé, par exemple, que le Québec aurait, en fonction du 36 %, tel quota. Est-ce que c'est immuable à l'échelle du Québec?

Mme STÉPHANIE ROY :

1970 En fait, ça, c'est la CCL qui détermine les besoins. Mais ensuite, il y a le Comité canadien de gestion des approvisionnements du lait sur lequel siègent toutes les provinces. Les signataires du Plan national du lait sont les producteurs, donc les offices provinciaux et également les gouvernements, les provinces. Donc, c'est à cette table-là qu'on va regarder la proposition de la CCL pour les besoins et comment, ça, ça doit être réparti entre les provinces. Et donc, au niveau national, les provinces conviennent entre elles des quantités de lait qui doivent être produites par les différentes provinces.

1975

Donc, ensuite lorsqu'on prend ces décisions-là au...

LE PRÉSIDENT :

1980

Est-ce que c'est un exercice annuel?

Mme STÉPHANIE ROY :

1985

Non. Ça se fait... là, je ne pourrais pas vous dire exactement. Je pourrais vous revenir à quelle fréquence, mais ce n'est pas annuel. Ça se fait, je pense, si je me souviens bien, à tous les mois. Mais ça, je pourrais vous revenir là-dessus sur... mais ça se fait assez fréquemment. Ce n'est pas un processus qui se fait annuellement. Parce qu'on veut être réactifs, c'est des marchés qui sont en évolution et on veut s'assurer de produire la bonne quantité de lait.

1990

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1995

Mme STÉPHANIE ROY :

Donc ça, c'est un processus qui se fait au niveau national. Donc, ensuite, ça revient au Québec, au niveau des producteurs de lait du Québec qui sont responsables de gérer la production du lait au Québec. Donc, comme elle a été partie prenante de la décision, les producteurs de lait en prennent acte.

2000

Et, ensuite, les producteurs de lait ont différents outils pour évaluer la production de lait pour établir, pour réussir à remplir leur quota national de production, ont différents outils pour établir quelle quantité de quotas il faut émettre pour les producteurs. Et, à ce moment-là, ils vont établir, souvent on entend parler d'une augmentation de 2 %, par exemple, une augmentation de 2 % des quotas, et ensuite, c'est redistribué entre les producteurs proportionnellement au quota qu'ils détiennent. Dans les grandes lignes.

2005

LE PRÉSIDENT :

2010

Mais quand vous dites que c'est distribué, est-ce que c'est vendu? Quand vous dites c'est distribué, est-ce que c'est acheté par les producteurs?

Mme STÉPHANIE ROY :

2015

Non, non, non, ce n'est pas acheté, c'est distribué. Parce qu'il faut être conscients que ça peut être une augmentation, mais ça peut aussi être une diminution. C'est arrivé dans le passé qu'il y ait des diminutions de la demande et les producteurs ont encaissé des diminutions de produire. Donc, ce qui a été décidé au niveau de la politique, au niveau provincial, c'est autant pour une diminution que pour une augmentation. C'est des proportions, les producteurs se voient allouer des augmentations ou des diminutions qui ne sont pas monnayables. Ils ne les achètent pas.

2020

LE PRÉSIDENT :

2025

Entre 2015 et 2017, grosso modo, d'après ce que je comprends, dans la région à l'étude, il y a eu une cinquantaine de fermes qui ont fermé. Ces fermes-là avaient des quotas. Les producteurs, les familles, les producteurs de lait qui avaient ces quotas, qu'est-ce qui arrive des quotas? Est-ce que le fermier est autorisé à les distribuer comme il veut, à les vendre au plus offrant, à les retourner à une entité provinciale qui, elle, verrait à une redistribution?

2030

Mme STÉPHANIE ROY :

En fait, la façon dont les quotas sont transigés, tout ça c'est régi par le Règlement des quotas des producteurs de lait, qui est sous l'égide de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles et alimentaires et des pêcheries*. Donc, les fermes, lorsqu'elles décident de cesser leurs activités, ont deux choix, si on veut, grosso modo deux choix : si elles trouvent de la relève, si elles ont accès à de la relève, elles peuvent vendre leur ferme en totalité, incluant les bâtiments et les terres. Et habituellement dans ces cas-là...

2035

2040

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça inclut les quotas?

Mme STÉPHANIE ROY :

2045

Ça inclut les quotas, effectivement. Et tout ça se fait à certaines conditions qui sont établies dans le règlement, mais c'est une possibilité.

2050

La deuxième possibilité c'est ce qu'on appelle un démantèlement. Donc, si le producteur ne trouve pas de relève, par exemple, et qu'il voudrait vendre ses terres pour une autre vocation que la production agricole, c'est également une possibilité. Et dans ce cas-là, par contre, les quotas doivent être mis en marché via le système centralisé de vente de quotas, dont on a entendu parler par certains présentateurs plus tôt aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

2055

Je comprends mieux. Merci, Madame.

Mme STÉPHANIE ROY :

2060

Et dans le système centralisé de vente de quotas, il y a un prix plafond pour la vente de quotas qui est, je ne veux pas dire de bêtises, mais il me semble, est 24 000 pour le Québec, était à ce niveau-là depuis déjà plusieurs années. Et dans les dernières années, il n'y a jamais de quota qui s'est transigé à un prix, dans ce système-là, inférieur à 24 000. C'est le prix courant.

2065

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il peut y avoir une surenchère?

Mme STÉPHANIE ROY :

2070

Non, il y a un plafond à 24 000. Il y a d'autres provinces, je crois, comme la Colombie-Britannique où est-ce qu'il n'y a pas de plafond, où est-ce que là, effectivement, il y a de la surenchère, et là, ça fait vraiment exploser le prix des quotas. Mais les producteurs de lait du Québec, il y a déjà plusieurs années, ont décidé de fixer un prix plafond pour éviter ce genre de situation là. Et, maintenant, c'est 24 000 \$ le prix plafond pour un kilogramme, c'est-à-dire un kilogramme de matière grasse.

2075

C'est pour ça que vous disiez plus tôt aux producteurs de toujours utiliser l'unité de mesure, mais eux ont beaucoup l'habitude de travailler en kilogrammes de matière grasse, parce que c'est la valeur... c'est comme ça qu'ils définissent leur quota, leur droit de produire.

2080

LE PRÉSIDENT :

Sans problème. O.K. Donc là, si les deux fermes nous disent qu'il est possible qu'elles éprouvent de la difficulté à acheter des nouveaux quotas, c'est un peu dans cette perspective-là que vous venez de décrire?

2085

Mme STÉPHANIE ROY :

Effectivement. Parce qu'il y a une façon selon laquelle sont distribués les quotas dans le système centralisé de vente de quotas et donc, on peut faire différentes simulations de ce qui peut se passer dans ce système-là par rapport à l'historique, par exemple. Et, effectivement, ça semble, en passant exclusivement par le système centralisé de vente de quotas, ça m'apparaît très

2090

2095 ambitieux pour ces fermes-là d'atteindre le niveau de quota qu'ils désirent avoir à la fin de leur projet.

2100 En tout cas, moi, il m'apparaît à première vue que ça devra passer par l'acquisition de fermes entières plutôt que de passer simplement par le système centralisé de vente de quotas. Mais en même temps, certains de ces projets-là sont sur un horizon de 40 ans, donc c'est assez difficile à prévoir. Mais, en tout cas, moi, c'est mon commentaire.

LE PRÉSIDENT :

2105 D'accord. Peut-être, j'aimerais vous entendre, Monsieur Carl ou Sylvain Landry par rapport au travail terre à terre que vous avez déjà fait. Effectivement, est-ce que vous sentez vraiment une difficulté majeure à augmenter les quotas?

M. CARL LANDRY :

2110 Oui, parce qu'il y a des choses qui sont mal expliquées un peu.

LE PRÉSIDENT :

2115 Pardon?

M. CARL LANDRY :

Je vais laisser Sylvain parler.

2120 **M. SYLVAIN LANDRY :**

2125 Oui. Carl, je vais passer la parole à mon fils Nicolas, agroéconomiste. Il va vous donner un petit cours, comment ça se transige, les quotas, et vous allez comprendre, Monsieur, beaucoup avec ce que mon fils va vous raconter.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

2130 **M. NICOLAS LANDRY :**

Donc, je vais être relativement bref. Dans les dernières années, c'est vrai qu'avec le système centralisé, il y a beaucoup plus de demandes que d'offres de quotas sur le système. Ce qui fait en

2135 sorte qu'individuellement, chaque ferme acquiert très peu de quotas par mois. Sauf que dans les dernières années, si on recule de trois ans, nous, on a acheté près de 100 kilos dans une année. Trois ans, ce n'est pas si loin que ça. Ça fait que c'est dur de déterminer, comme madame le disait, le futur, parce que la production laitière, il y a plusieurs fermes que les exploitants sont vieillissants et qu'ils n'ont pas beaucoup de perspective de relève.

2140 Donc, nous, on prétend que dans le futur relativement proche, il va y avoir une augmentation de la disponibilité du quota et c'est là-dessus qu'on a basé notre projet. C'est sûr qu'on ne peut pas aller au-devant du système, on doit attendre qu'il y ait du quota de disponible.

2145 Nous, on n'a pas encore fait l'acquisition de fermes entières, parce qu'avec le règlement, ça veut dire qu'il faut aller traire les vaches sur le site où est-ce qu'on achète la ferme. Nous, c'est une avenue qui nous intéresse moins, parce qu'on vient de bâtir un bâtiment neuf où est-ce qu'on veut concentrer nos activités. Le but, ce n'est pas de se disperser, c'est de concentrer nos activités.

2150 Donc, c'est pour ça qu'on utilise le système centralisé puis, oui, dans les dernières années, c'était très, très difficile d'acquérir du quota. C'est pour ça qu'à court terme, l'incertitude que ça provoque, parce qu'il y en a très peu dans les mois derniers qui s'est transigé.

LE PRÉSIDENT :

2155 Puis au ministère de l'Environnement, qu'est-ce qui arrive dans un cas comme celui-ci avec des informations comme quoi, maintenant, le projet de la ferme Lanssi – c'est bon d'être visionnaire, mais en même temps, quand on dépasse des horizons de 10, 15 ans, le niveau de certitude ou d'incertitude augmente considérablement – maintenant que le projet de la ferme Lanssi va jusqu'à 2055, est-ce que vous pouvez quand même accorder le certificat d'autorisation qui serait valable jusqu'en 2055?

2160

Mme CATHERINE CLAVEAU-FORTIN :

2165 Oui, effectivement. Donc, le projet est évalué actuellement, mais l'autorisation va être autorisée pour l'ensemble du projet projeté.

LE PRÉSIDENT :

Indépendamment de l'année de la fin?

2170

Mme CATHERINE CLAVEAU-FORTIN :

Exactement. Oui.

LE PRÉSIDENT :

2175

Donc, si moi, comme agriculteur, producteur, je venais avec un projet jusqu'à l'an 2070, ça serait la même chose?

Mme CATHERINE CLAVEAU-FORTIN :

2180

Oui. Bien, c'est sûr qu'il faut faire l'analyse complète, mais oui effectivement on analyse le projet tel que présenté. Donc, dans ces cas-ci, c'est avec les échéances projetées de l'initiateur.

LE PRÉSIDENT :

2185

O.K. C'est bon. Alors, Madame Berteau, est-ce que ça répond? Madame Berteau? Elle nous a quittés.

Mme CAMILLE O'BYRNE

2190

LE PRÉSIDENT :

Alors, maintenant je vais appeler madame Camille O'Byrne.

2195

Mme CAMILLE O'BYRNE :

Oui, bonjour.

LE PRÉSIDENT :

2200

Bonjour.

Mme CAMILLE O'BYRNE :

2205

Alors, pour poser ma question, j'avais envie de citer un petit paragraphe de l'étude d'impact du projet de la ferme Lansî. Est-ce que c'est correct?

LE PRÉSIDENT :

2210

Oui, absolument. On va dire que c'est une brève entrée en matière.

Mme CAMILLE O'BYRNE :

2215

D'accord. Donc, à la page 14 il est spécifié que :

2220

« Actuellement, la ferme Lansi possède 1000.2 ha de terre agricole dont 718 servent à l'épandage des déjections du cheptel laitier et 282 reçoivent de l'épandage des déjections provenant d'une porcherie voisine. Pour un bilan phosphore qui correspond au taux de prélèvement des cultures normalement réalisées pour une entreprise laitière, il faut généralement un hectare par unité animale. Donc, la ferme Lansi devra augmenter ses surfaces en culture et d'épandage de 718 à 2 086 ha... »

2225

Donc, ma question c'est : quelle proportion de ces terres sert à nourrir le troupeau dans la situation actuelle et dans la situation où le projet sera réalisé?

LE PRÉSIDENT :

2230

Très bien. Alors, Monsieur Sylvain Landry.

M. SYLVAIN LANDRY :

2235

Oui, est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

Oui, très bien.

2240

M. SYLVAIN LANDRY :

2245

Regarde, pour répondre à ta question, Camille, les terres on en a parlé depuis le début, c'est le cheval de Troie de notre projet. C'est sûr et certain qu'on ne peut pas réinventer les terres. On ne peut pas grossir les terres. Donc, on a une autre avenue, nous, à la ferme, de commercialiser le fumier. On a déjà commencé cette année avec un voisin qui fait de la tourbe, tout simplement, et puis il a besoin de fumier. Donc, on va lui livrer du fumier durant l'été. Et j'ai deux autres noms qui en veulent aussi. Ça va faire une avenue pour le surplus de fumier qu'on va avoir dans les prochaines années.

2250

Puis là, bien, les terres, les terres, on en a parlé depuis le début, elles sont bien trop chères, les terres. On les achète parce que c'est une nécessité, mais on les trouve trop chères, nous autres aussi. Il n'y a pas de valeur économique puis agronomique. Entre la valeur agronomique et la valeur économique, on est rendus à des pôles. Avant ça, on payait des terres trois, quatre, cinq mille

2255 piastres de l'acre. On pouvait faire quatre tonnes de maïs. Là, on les paye 15 000, puis on fait encore quatre, cinq tonnes de maïs. Donc, ce n'est plus rentable, acheter des terres. C'est pour ça que nous, on essaie de développer un marché pour le fumier.

LE PRÉSIDENT :

2260 Qu'est-ce qui arrive des terres...

M. NICOLAS LANDRY :

2265 Aussi, pour peut-être répondre à ta question, Camille, tu avais demandé la proportion des terres qui étaient actuellement utilisées à nourrir le troupeau. Pour te donner un ordre de grandeur, cette année on a cultivé environ 1 200 acres de maïs, il y en a 700 qui a été ensilé pour l'alimentation du troupeau, la balance va être commercialisée pour le grain. Et, naturellement, là, il y a tout l'aspect des prairies, il y a 800 acres de prairies aussi qui servent à alimenter le troupeau.

2270 Tout ça pour dire que présentement, on a un peu plus de terres qu'on en a besoin pour alimenter les vaches. Ça fait qu'on peut continuer notre projet à cause de ça, parce que ce n'est pas 100 % de nos terres qui servent à alimenter le troupeau pour l'instant. C'est sûr que plus on va grossir, plus que la proportion va diminuer. C'est pour ça qu'on doit continuer d'acheter des terres ou, comme mon père disait, trouver d'autres avenues pour se débarrasser de notre fumier.

2275

LE PRÉSIDENT :

2280 Peut-être avant que vous posiez votre autre question, Madame O'Byrne, j'aimerais comprendre un peu, et vous l'avez évoqué dans votre présentation, la ferme Lansie, par madame Barrington, qui montrait entre autres une figure par laquelle on voyait très bien une baisse des rejets de phosphore, d'azote et de matières sèches en fonction de la production de la vache. Et je crois avoir compris, par madame Barrington, que c'est à cause notamment d'une amélioration génétique. Est-ce que ce serait le seul élément où il y a d'autres éléments qui font partie de l'équation?

2285 **M. SYLVAIN LANDRY :**

Oui, il y a plusieurs, il y a plusieurs éléments. Mon père de 96 ans, il a une phrase qui dit : « La chaîne est forte de son plus faible maillon. » Ça fait qu'à la ferme, on essaie que la chaîne, les mailles de chaîne soient toutes fortes.

2290

Donc, oui, la génétique doit compter pour 20 % à peu près de la production, et puis le confort des animaux, la régie, beaucoup de régie qu'il faut qui soit faite, il faut que les vaches vèlent à toutes les années...

LE PRÉSIDENT :

2295

Excusez-moi, qu'est-ce que vous voulez dire régie, beaucoup de régie?

M. NICOLAS LANDRY :

2300

Bien, dans le fond, pour qu'une vache donne du lait, elle doit avoir un veau. C'est un mammifère, c'est comme nous, pour produire du lait, il faut qu'il ait un vêlage. Donc nous, il faut que les vaches vêlent le plus souvent possible pour maintenir un niveau de production élevée. Donc, ça fait partie des aspects de la régie.

2305

LE PRÉSIDENT :

Non, mais c'est quoi le rapport avec moins de rejets de phosphore, moins de rejets d'azote, moins de rejets de...

2310

M. NICOLAS LANDRY :

C'est parce que ça va avec la quantité de lait, plus que les vaches produisent de lait en quantité, la proportion au litre de lait diminue.

2315

M. FRÉDÉRIC LANDRY :

Parce qu'une vache à ne rien faire produit des déjections. Ça fait que plus que la vache produit de lait, plus que la vache est efficace pour les mêmes déjections. Parce qu'une vache pas de lait, elle en produit pareil.

2320

LE PRÉSIDENT :

Et pourquoi vos vaches produisent plus de lait que d'autres vaches?

2325

M. NICOLAS LANDRY :

Bien, il y a plusieurs aspects. On a travaillé sur plusieurs choses : la génétique, la régie, le confort des vaches. Tous ces éléments-là font en sorte que les vaches sont dans un élément favorable à produire beaucoup de lait.

2330

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que la robotisation est un facteur important?

M. NICOLAS LANDRY :

2335

Oui. C'est un facteur qui nous aide beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2340

O.K. Donc, tous ces aspects-là, au fond, expliquent jusqu'à un certain point, expliqueraient jusqu'à un certain point pourquoi les petites fermes auraient plus de difficulté à compétitionner, notamment à ce niveau-là.

M. NICOLAS LANDRY :

2345

Bien, de la difficulté à compétitionner en termes de volume par vache, non. Je connais de très bons producteurs qui ont moins de vaches, mais qui sont très performants. Mais c'est sûr qu'à un moment donné, la grosseur de la ferme donne des économies d'échelle. Quand tu achètes un camion de moulée, s'il vient plein pour livrer, bien, tu as des escomptes de transport. C'est vrai pour tous les aspects de la ferme.

2350

Donc, c'est là l'efficacité qu'on gagne à avoir plus de vaches, c'est qu'on réussit à aller chercher des économies d'échelle un peu partout.

2355

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais dans les plus petites fermes, on peut avoir autant de robotisation que dans les grandes fermes?

2360

M. NICOLAS LANDRY :

Bien, un robot a la capacité de traire à environ 50, 60 vaches. Donc, pour un producteur qui aurait moins de vaches que ça, ce serait un investissement majeur pour ne pas optimiser une machine, mais j'en connais qu'ils l'ont fait. L'aspect difficulté vient d'acheter la machine qui a un prix, c'est le même prix, que ça soit pour moi, pour ferme Landrynoise, on paye des robots. Ça a une valeur. Donc, plus que tu as un volume, bien, tu as généralement une meilleure capacité financière à acheter ces machines-là.

2365

LE PRÉSIDENT :

2370

Soyez aimable, pourriez-vous dire votre nom pour aider la sténographe qui prend en notes?

M. NICOLAS LANDRY :

2375

Nicolas Landry.

LE PRÉSIDENT :

2380

Nicolas Landry. Merci. Puis pour les prochains aussi, si vous pouvez vous nommer, ça va m'éviter de vous le demander à chaque fois, pour que la sténographe puisse faire des bonnes transcriptions.

Madame O'Byrne, je reviens vers vous. Votre deuxième question?

2385

Mme CAMILLE O'BYRNE :

Oui. Alors, malheureusement, j'ai raté la réponse à ma première question. J'ai perdu ma connexion Internet. Mais j'irai regarder l'enregistrement.

2390

LE PRÉSIDENT :

Ou les transcriptions.

2395

Mme CAMILLE O'BYRNE :

Toujours pour la ferme Lanssi. Donc, il est dit dans l'étude d'impact que les municipalités de Saint-Albert et Warwick ayant une densité animale supérieure à une unité animale par hectare, la ferme Lanssi (inaudible – problème technique) plutôt de s'étendre sur les municipalités de Saint-Samuel, Saint-Valère et Saint-Clothilde-de-Horton qui ont des chargements moins importants.

2400

Donc, ma question : est-ce que cela sous-entend que la réalisation du projet va amener une augmentation du chargement de ces municipalités, et est-ce que ça risque d'y empêcher la réalisation d'autres projets d'élevage dans l'avenir, donc d'élevages autres que laitiers?

2405

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Landry?

2410

M. SYLVAIN LANDRY :

Mon Dieu! Regarde, présentement, on a des terres dans quatre paroisses, Saint-Albert, Saint-Valère, Saint-Clothilde, Saint-Samuel et puis, oui, c'est vrai qu'il y a beaucoup d'animaux dans

2415

ces trois municipalités-là. Il y a d'autres fermes qui sont acheteurs de terres. Regarde, il s'est vendu une terre voisine d'une des miennes il y a un mois, et c'est l'autre ferme qu'il l'a eue, puis ils ont des vaches à lait eux aussi.

2420

Puis il y a du veau de lait. Il y a des porcheries aussi. Je ne suis pas prêt à dire que c'est juste du laitier. Il y a de toutes sortes. La dernière terre qu'on a achetée c'était une bergerie. Là, il n'y a plus de...

M. NICOLAS LANDRY :

2425

Il n'avait pas de relève.

M. SYLVAIN LANDRY :

2430

Là, pour le monsieur, 60 ans et quelques années, pas de relève et tout. Ça fait qu'on a acheté les terres. Donc, il n'y a plus de brebis, naturellement, nous autres c'est du lait qu'on fait. Ça fait que je suis un peu ambivalent là-dedans, dans ta question. Les terres vont s'acheter, les trois productions que je viens de te dire là, porc, poulet et laitier.

LE PRÉSIDENT :

2435

Je m'adresse au ministère de l'Environnement. Est-ce que vous pouvez, dans l'analyse du dossier, décider en fonction des unités animales qu'il y a dans une région, limiter les certificats d'autorisation?

Mme CATHERINE CLAVEAU-FORTIN :

2440

En fait, la question est excellente. C'est sûr que, dans le cadre de la procédure d'évaluation puis d'examen des impacts sur l'environnement, on évalue le projet tel que déposé par l'initiateur ou aussi moyennant les modifications du projet. Donc, l'initiateur, bon, demande un certain niveau d'unités animales. Nous, c'est sûr qu'on va demander des informations sur la justification de leur projet. Puis, par la suite – là, on vient de terminer la phase de la recevabilité, donc on a demandé l'ensemble des informations nécessaires à l'analyse.

2445

Ensuite, dans le cadre de l'analyse du projet, l'étape qui va suivre les audiences actuelles, donc on va analyser les impacts, en fait, en fonction du projet tel que déposé.

2450

C'est sûr que si les différents ministères consultés, les différentes Directions aussi du ministère de l'Environnement soulèvent certains enjeux en fonction du nombre d'unités animales, donc il pourrait y avoir des demandes d'information supplémentaire, il pourrait y avoir des

2455 demandes d'engagement aussi en ce sens. Puis après ça, c'est le ministre qui, lui, va faire sa recommandation au gouvernement, donc par rapport justement au nombre d'unités animales puis aux bâtiments d'élevage en tant que tels.

2460 Parce qu'on se rappelle que le règlement qui assujettit les projets actuels vient assujettir les projets en fonction du nombre d'unités animales dans les lieux de production animale. Donc, c'est vraiment à partir de là que le ministre va pouvoir faire sa recommandation. Normalement, il pourrait faire une recommandation en ce sens, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

2465 Est-ce que le MAPAQ a un maximum, un maximum régional d'unités animales pour le MAPAQ et, si oui, est-ce que ce maximum, il est discuté avec les MRC ou il est tout simplement établi par le MAPAQ?

M. GILLES BEAUDRY :

2470 Il n'y a pas de maximum qui est établi par municipalité ou même par MRC.

LE PRÉSIDENT :

2475 Et par région, je parle.

M. GILLES BEAUDRY :

2480 Oui. C'est plus l'approche ferme par ferme. C'est plus la gestion des fertilisants qui est gérée à travers les différents plans de fertilisation, à travers les différents bilans phosphores, qui vient gérer vraiment le seuil agronomiquement acceptable, dépendamment des types de sols, dépendamment de la végétation qu'on va y produire, et c'est là qu'on va gérer puis qu'on va contrôler le maximum acceptable. Mais il n'y a pas de maximum par MRC.

2485 Puis d'ailleurs, monsieur Landry l'a mentionné il n'y a pas tellement longtemps, il a des terres dans plus d'une municipalité, donc j'imagine qu'il utilise ces sols-là pour ses besoins d'épandage dans plus d'une municipalité. Alors, à ce moment-là, ça devient difficile d'établir un seuil par municipalité lorsque les fermes peuvent transporter ces lisiers-là. Ça fait que c'est davantage à travers les plans qui sont faits par les agronomes annuellement au niveau de ces entreprises-là qu'on gère les seuils de lisiers et de fumiers sur les terres agricoles.

2490

LE PRÉSIDENT :

2495 Mais dans le cas qui nous intéresse, la région, c'est indiqué, elle est déjà en surplus fumiers.
Alors, c'est quoi votre attitude face à ça?

M. GILLES BEAUDRY :

2500 Bien, je ne suis pas placé pour juger si effectivement on est en surplus. Sur la base où
l'ensemble des entreprises respectent tous les critères environnementaux puis qu'ils ont les plans
de fertilisation adéquats qu'ils ont soumis au niveau du ministère de l'Environnement, j'imagine que
ces sols-là ne sont pas considérés en surplus. Je ne peux pas me prononcer sur une municipalité
typiquement en surplus. Nous, avec l'approche ferme par ferme qu'on applique déjà depuis
2505 plusieurs années, cette notion-là on ne l'utilise plus.

LE PRÉSIDENT :

2510 Ah, bon. Parce que ça, en fait, cette information-là, elle est sur le site du ministère de
l'Environnement qui dit que la région, elle est en surplus de fumiers. Donc, je comprends que le
MAPAQ n'utilise pas cette information. C'est ce que vous me dites?

M. GILLES BEAUDRY :

2515 Exact.

LE PRÉSIDENT :

2520 D'accord. J'avais une autre question, mais elle m'a échappé. J'aurais dû la noter. Non, vous
avez répondu. O.K., très bien.

Alors, ça va, Madame O'Byrne, merci beaucoup.

2525

M. GEOFFROY MÉNARD

LE PRÉSIDENT :

2530 Maintenant, monsieur Geoffroy Ménard.

M. GEOFFROY MÉNARD :

Bonjour!

2535

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur Ménard.

2540

M. GEOFFROY MÉNARD :

Vous me recevez?

LE PRÉSIDENT :

2545

Oui, très bien.

M. GEOFFROY MÉNARD :

2550

Moi, je suis agroéconomiste, je m'intéresse à ces enjeux-là. Ceci dit, ce n'est pas mon expertise, l'impact environnemental de la production laitière.

2555

Cependant, au meilleur de ma connaissance, puis je m'excuse d'avance si ça a déjà été abordé, je n'ai pas eu la chance de suivre toutes les présentations, je crois que les deux fermes dont il est question ici font une gestion liquide des déjections d'élevage. J'ai entendu beaucoup l'argument qu'il n'allait pas y avoir d'impact environnemental parce que ce sont tous des déplacements de production laitière d'un endroit à l'autre. Donc, il n'y a pas d'augmentation globale d'unités d'élevage laitières.

2560

Cependant, à ma connaissance, la plupart des fermes laitières sont en gestion solide des déjections. Donc, les fumiers sont mélangés avec des sources de carbone, comme de la paille, puis là, il y a un processus de compostage qui s'amorce. Tandis que dans le processus liquide, les déjections sont mélangées à de l'eau puis là, elles sont mises dans un bassin puis il y a beaucoup d'émanations de gaz nitreux, entre autres, et finalement qui sont des gaz à effet de serre.

2565

Il me semble – encore là, je ne suis pas un expert, mais au meilleur de ma connaissance –, que c'est quand même plus dommageable, au niveau effet de serre, une gestion liquide des déjections qu'une gestion solide. Donc là, toutes les productions qui vont être transférées des autres fermes à nos deux fermes ici vont tomber en gestion liquide.

2570

Est-ce que c'est une bonne analyse que je fais là? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui peut me répondre s'il y a un enjeu à ce niveau-là?

LE PRÉSIDENT :

2575

Je vais peut-être apporter ma compréhension du dossier. Ma compréhension du dossier c'est que la ferme Lansi fonctionne sous gestion liquide, exclusivement – vous me corrigerez – et alors que la ferme Landrynoise fonctionne sous les deux régimes : sous la gestion à la fois solide et à la fois liquide, mais majoritairement liquide.

2580

Est-ce que je me trompe, Messieurs Carl Landry et Sylvain Landry?

M. CARL LANDRY :

2585

Non. Pour notre part c'est, il y a deux... il y a une partie qui est liquide puis une partie solide, oui. La proportion est plus grande en liquide.

M. SYLVAIN LANDRY :

2590

Et c'est la même affaire pour nous. On a une très grande partie de solide aussi. Tout ce qui est boxe de vêlage, tout ce qui est relève, du bébé veau de zéro, d'une journée aller jusqu'à, je te dirais, dix mois, ils sont sous régie solide. Donc, je te dirais que la moitié du troupeau est sous le solide ici.

2595

Et pour répondre un peu à ta question, les fermes qu'on va acheter dans le futur, avec les fosses à fumier qui se sont bâties depuis les 15 dernières années, la majorité, je ne te dirais pas la totalité, mais la majorité des fermes de la région sont sous gestion liquide aussi, là. Beaucoup de liquide, en grande proportion.

2600

M. CARL LANDRY :

Il y a aussi les autres fermes, comme les fermes porcines, aussi, qui sont sous gestion liquide aussi, une grande majorité, comme Sylvain Landry explique. Je pense que si on recule de 15 ans, ça peut être que l'allégation était vraie de dire que les fermes étaient sous gestion solide, mais la plupart aujourd'hui sont rendues sous gestion liquide.

2605

LE PRÉSIDENT :

2610

Et je m'adresse au ministère de l'Environnement. Quels sont les critères qui font en sorte qu'un établissement, une infrastructure laitière sous gestion liquide, après 800 unités animales, est

assujettie à l'examen et au processus d'évaluation, alors que sous gestion solide, le seuil serait de 1 300?

Mme STÉPHANIE ROUX :

2615

Oui. Monsieur le président, c'est le règlement, en fait, qui encadre les seuils qui sont déterminés. Pour ce qui est de ferme Landrynoise ou ferme Lansi, c'est de la gestion des déjections animales sous forme mixte. Donc, l'assujettissement se fait pour une augmentation de 800 unités animales sous gestion liquide des déjections animales, et on fait une équation, en fait, qui va donner un indice d'un ou supérieur qui les rend assujetties à la procédure d'évaluation des impacts.

2620

LE PRÉSIDENT :

O.K., très bien. Puisque nous y sommes, donc l'établissement, l'infrastructure qui a été construite par la ferme Lansi pour 798 unités animales, qui est finalement la ferme Lansi Holstein, elle, techniquement, toute seule, elle n'est pas assujettie puisqu'elle ne dépasse pas le seuil de 800. C'est bien ça?

2625

Mme CATHERINE CLAVEAU-FORTIN :

Non. En fait, le bâtiment qui a été construit, je crois, si je me souviens bien, en 2018, n'est pas assujetti à lui seul, parce qu'il est situé à plus de 150 mètres des autres ouvrages. Et donc, effectivement que, oui, à lui seul il ne fait pas déclencher, il ne dépasse pas les seuils prescrits au règlement, effectivement.

2630

2635

LE PRÉSIDENT :

Je pense qu'il est à 151 mètres quelque chose, là.

2640

Mme CATHERINE CLAVEAU-FORTIN :

Exact.

LE PRÉSIDENT :

2645

Mais ceci dit, mettons qu'il était à l'intérieur des 150 mètres, il aurait automatiquement été assujetti, c'est ça?

Mme CATHERINE CLAVEAU-FORTIN :

2650

Oui, parce que ça l'aurait fait dépasser les seuils, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

2655

S'il est à l'extérieur du 150, plus loin du 150 mètres, mais qu'il avait 800 unités animales ou 900 unités animales, est-ce qu'il aurait été assujetti?

Mme CATHERINE CLAVEAU-FORTIN :

2660

S'il est situé à l'extérieur, mais qu'il est à 800 ou 900, c'est bien ça?

LE PRÉSIDENT :

2665

Oui. S'il est situé en dehors d'une distance de 150 mètres, mais qu'il avait un établissement qui pouvait recevoir 900 unités animales, est-ce qu'il aurait été assujetti?

Mme CATHERINE CLAVEAU-FORTIN :

2670

Oui, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

2675

C'est ça. Donc, le fait qu'il n'ait pas été assujetti, c'est qu'il était inférieur à 800 unités animales et plus loin que 150 mètres de l'infrastructure la plus proche. C'est bien ça?

Mme CATHERINE CLAVEAU-FORTIN :

2680

Oui. C'est exactement ça.

LE PRÉSIDENT :

2685

Mais est-ce qu'il y a une condition qu'il faut que ça appartienne au même propriétaire?

Mme CATHERINE CLAVEAU-FORTIN :

2685

Non, parce qu'en fait, le lieu de production animale est défini comme étant les ouvrages de stockage et les bâtiments d'élevage détenus par un seul ou plusieurs propriétaires.

LE PRÉSIDENT :

2690

Mais dans le Règlement sur les exploitations agricoles, est-ce que ce critère-là est le même par rapport à un ou plusieurs propriétaires? Je m'adresse au MAPAQ.

M. GILLES BEAUDRY :

2695

Je vais vous demander de répéter la question. Je n'ai pas vraiment saisi sous quel angle ça se présente à nous, chez nous.

LE PRÉSIDENT :

2700

On disait que lorsqu'une nouvelle infrastructure était implantée, si elle se situait à l'intérieur de... la différence fait en sorte que, est-ce que c'est à l'intérieur ou à l'extérieur d'un 150 mètres de distance, et si c'est sous gestion liquide, est-ce que le nombre d'unités animales est supérieur ou inférieur à 800.

2705

J'ai ajouté un élément d'information au ministère de l'Environnement, j'ai dit : dans votre cas, s'il était sous le contrôle d'un seul propriétaire ou de plusieurs propriétaires? Elle a dit que ceci, pour elle, ce n'est pas considéré, ça peut être un ou plusieurs propriétaires. Je sais qu'elle lève la main pour intervenir, j'y arrive.

2710

Puis dans votre cas, est-ce que c'est la même chose, c'est un ou plusieurs propriétaires ou c'est un seul propriétaire?

M. GILLES BEAUDRY :

2715

Bien nous, on ne gère pas ça. On ne gère pas cet aspect-là chez nous, au niveau de cette définition-là. Je pense que ça s'adresse davantage, là, votre question s'adresse davantage aux gens du ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

2720

En fait, je voulais savoir juste avec le Règlement sur les exploitations agricoles, s'il y avait quelque chose d'à peu près similaire.

M. GILLES BEAUDRY :

2725

Non.

LE PRÉSIDENT :

2730

Madame Claveau-Fortin?

Mme CATHERINE CLAVEAU-FORTIN :

2735

Oui. En fait, pour l'application du Règlement des exploitations agricoles au ministère de l'Environnement, je pourrais référer, bien en fait, passer la parole à la Direction régionale, donc à madame Juana Elustondo, pour répondre à votre question.

Mme JUANA ELUSTONDO :

2740

Bonjour, Monsieur le Président. Juana Elustondo, je suis analyste agronome à la Direction régionale. Effectivement, le Règlement sur les exploitations agricoles définit un lieu d'élevage, comme tous les bâtiments, installations d'élevage, ouvrages de stockage qui sont à moins de 150 mètres les uns des autres et qui appartiennent à un même propriétaire.

2745

LE PRÉSIDENT :

Dans le cas qui nous intéresse, est-ce que la ferme Lansi et la ferme Lansi Holstein sont légalement, appartiennent légalement au même propriétaire?

2750

Mme JUANA ELUSTONDO :

En fait, ce qu'on va chercher c'est vraiment les propriétaires. Parce que si ma mémoire est bonne, dans ce cas ici, c'était toujours ferme Lansi qui était propriétaire des deux lieux.

2755

LE PRÉSIDENT :

Parce que si j'ai bien compris, la nouvelle infrastructure qui a été construite appartient aux deux fils de monsieur Sylvain Landry. Est-ce que je me trompe, Monsieur Landry? Je ne vous entends pas, ouvrez le micro.

2760

M. SYLVAIN LANDRY :

Vous suivez très, très bien. Vous suivez la parade très bien. Oui, le but de la nouvelle étable qu'on a bâtie à 150 mètres des autres installations au début du projet, quand on a déposé notre étude d'impact en 2013, parce que ça fait depuis 2013 qu'on travaille sur ce projet-là qu'on vit ce soir, là, mais j'ai déposé ça en 2013.

2765

2770 Donc, on était supposés d'agrandir les bâtiments du côté du site 1, du site 1, les agrandir et tout, mais puisqu'on avait déjà 600 unités animales puis qu'on voulait en ajouter 800, ça fait que là, il fallait avoir une étude d'impact.

2775 Là, parce que ça traînait en longueur avec tout ce qu'on a vécu puis tout, parce que ça fait quand même sept ans qu'on est là-dessus, on a décidé, parce que là, on avait du quota d'acheté, on avait trop d'animaux, les animaux étaient cul sur tête. Là, c'était rendu une question de confort animal. Donc, l'ingénieur qui a travaillé avec nous, il dit : « Pourquoi vous ne faites pas un autre site? » Ça fait que pourquoi qu'on ne ferait pas un autre site. Bien, c'est une pas pire idée. Ça fait que c'est là pourquoi on a fait le site nouveau.

2780 Pour un peu mettre la table, l'étable appartient à mes deux fils. Le terrain m'appartient et je loue l'étable pour produire mon quota. Le but de ce soir, c'est la vision dans le futur. On parle de 40 ans. Vous avez vu mon petit bonhomme de deux ans et demi, assis sur mon père, là. On pense à ça, nous.

2785 Puis on parlait de quotas tantôt. Il y en a plusieurs qui disent, au niveau financier, nos conseillers financiers nous disent que dans le futur, quand même assez proche, il va y avoir beaucoup de quotas de disponibles. Donc, nous, on est, comment je pourrais dire, visionnaires, un peu trop visionnaires, peut-être, vous allez me dire, mais on voit, on essaie de voir le plus possible loin devant nous.

2790 Donc, l'idée qu'on est ce soir, c'est pour vraiment doubler l'étable où est-ce qu'on est présentement assis ce soir, de la passer à 12, 24, 36 robots.

2795 **M. NICOLAS LANDRY :**

Parce que ce n'est pas idéal d'avoir plusieurs sites de production à distance. On est beaucoup plus efficaces à concentrer nos activités dans un seul bâtiment. Présentement, pour être légal, on n'avait pas le choix d'avoir deux sites. Mais dans le futur, on aimerait être capables de concentrer nos activités, d'où la demande de l'étude d'impact.

2800 **LE PRÉSIDENT :**

2805 Mais en fait, j'étais un peu surpris de vous entendre dire : bien, selon les informations que vous avez obtenues, il va y avoir prochainement, dans les années à venir, plusieurs quotas de disponibles, alors que vous avez rallongé jusqu'en 2055 la durée de réalisation de votre projet, parce que justement, il n'y aurait pas assez de quotas. J'ai un peu de difficulté...

M. SYLVAIN LANDRY :

2810

Bien, on a mis 2055, mais ça peut être 2030 aussi, là. Il n'y a personne qui peut voir dans le temps, là. Mais au prix que ça coûte... aussi, pourquoi qu'on a mis si longtemps que ça, si loin que ça, et autant d'unités animales, c'est parce que le processus qu'on vit depuis 2013 c'était plusieurs 100 000 \$ de coûts.

2815

Moi, je veux être sûr que mon petit-fils n'aura pas besoin de repasser qu'est-ce qu'on fait ce soir. Tout simplement.

LE PRÉSIDENT :

2820

Je comprends. Et donc, je comprends du ministère de l'Environnement que si jamais le CA était délivré, il n'y a rien qui empêche le promoteur, l'initiateur, de réaliser son projet 20 ans plus rapidement?

2825

M. SYLVAIN LANDRY :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2830

Non, non, mais je m'adresse au ministère de l'Environnement.

M. SYLVAIN LANDRY :

2835

O.K., excusez.

Mme CATHERINE CLAVEAU-FORTIN :

2840

Effectivement, il n'y a pas de... la durée peut-être plus courte pour le développement du projet.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Il n'y a aucune autre autorisation à obtenir.

2845

Mme CATHERINE CLAVEAU-FORTIN :

Oui. Bien, c'est sûr qu'il y a des autorisations ministérielles à obtenir par la suite, là. Effectivement.

LE PRÉSIDENT :

2850

Le projet peut être réalisé plus rapidement. Il n'y a pas une permission, une autorisation à obtenir.

Mme CATHERINE CLAVEAU-FORTIN :

2855

Au niveau d'une autorisation gouvernementale, non.

LE PRÉSIDENT :

2860

O.K. C'est bon. Merci, Madame.

M. YANNICK BLIER

2865

LE PRÉSIDENT :

Donc, j'appelle maintenant Yannick Blier.

2870

M. YANNICK BLIER :

Oui, bonjour!

LE PRÉSIDENT :

2875

Oui, bonjour!

M. YANNICK BLIER :

2880

Lors de la présentation de la ferme Lansj, on entendait parler de l'empreinte carbone exemplaire. Ma question est donc la suivante : est-ce que dans l'empreinte carbone exemplaire, ça prend en considération la déforestation qui est faite pour faire de la terre en culture et la construction de tous les nouveaux bâtiments et l'achat d'équipement qui, je n'ai pas à le préciser, a une empreinte en carbone non négligeable? Merci.

2885

LE PRÉSIDENT :

Votre question comporte une partie de réponse qui vous est propre, mais je vais l'accepter quand même.

2890

En fait, moi aussi je voulais revenir sur l'empreinte carbone. J'ai bien vu le tableau tout à l'heure que madame Barrington a présenté, qui montre que le Canada, finalement, a la deuxième empreinte carbone la plus petite au monde après la Nouvelle-Zélande.

2895

Mais par contre, dans l'étude d'impact on dit : Cette évaluation – puis là, je lis –: Cette évaluation de l'empreinte carbone repose sur les aspects suivants : consommation d'énergie », vous dites logique, probablement. On utilise beaucoup, entre autres de l'énergie hydroélectrique, mais ça peut être d'autre chose, mais consommation énergétique, ça va de soi.

2900

Ensuite : « Impact sur la ressource eau ». Là, je me suis dit, je voyais moins bien le lien avec l'empreinte carbone.

2905

« Conservation des écosystèmes, santé publique. » Je ne voyais pas vraiment bien le lien avec la petite empreinte carbone.

2910

« Utilisation des ressources tels les minerais ». Peut-être qu'on peut m'expliquer il est où le lien, puis je voyais d'autres choses effectivement, puis je me disais, la déforestation, ça peut être un élément qui contrebalance ceci. Mais il reste un fait, c'est que le Canada selon Quantis, 2012, présente la deuxième plus petite empreinte carbone au monde.

Mais je voulais que vous développiez un peu cette information-là. Donc, je m'adresse à la ferme Lansi.

2915

M. NICOLAS LANDRY :

Bien, pour répondre à la question à Yannick, qui disait si ça comprenait la déforestation. Oui, ça la comprend, parce que c'est interdit dans les municipalités dans lesquelles on produit, de défricher pour produire plus de terre. Donc, on a 500 acres de terre, nous, qui sont boisés, puis on ne peut pas cultiver puis on ne peut pas défricher parce qu'on n'a pas le droit de le faire. Donc, ça répond à cette partie de la question.

2920

Puis la suite, c'est un peu comme on disait tout à l'heure. Les émissions de... dans l'empreinte carbone c'est tout le temps remis en perspective avec le niveau de production. Donc, en accroissant notre efficacité, automatiquement le taux d'émissions diminue. Donc, je ne sais pas si ça fait le tour de ta question. Sinon on va essayer de compléter du mieux possible.

2925

M. FRÉDÉRIC LANDRY :

2930 Puis aussi par l'achat de technologie d'avant-garde. Nous, on a tous des tracteurs
présentement qui sont CR4 final. Donc, les émissions de gaz à effet de serre produit par nos
machineries sont beaucoup diminuées par rapport à des tracteurs plus anciens. On a vraiment la
dernière technologie des tracteurs le plus propre possible. On peut quasiment dire qu'ils filtrent l'air
ambiant au lieu de la polluer.

LE PRÉSIDENT :

2935 J'aimerais poser la question aussi à la MRC. Est-ce que la MRC a un règlement pour la
protection des espaces forestiers?

M. JÉRÔME SIMARD :

2940 Oui, bonsoir! Jérôme Simard, aménagiste à la MRC. Effectivement, Monsieur le Président, il
y a un règlement, le Règlement numéro 315 relatif au déboisement qui interdit tout déboisement à
des fins de culture. C'est en lien avec le Règlement sur les exploitations agricoles, d'ailleurs.

LE PRÉSIDENT :

2945 O.K.

M. JÉRÔME SIMARD :

2950 Je ne sais pas si ça répond bien à votre question, mais effectivement, ce que ferme Lansi a
affirmé est véridique. Il y a une réglementation en vigueur au niveau régional qui interdit tout
déboisement à des fins de mise en culture.

LE PRÉSIDENT :

2955 O.K. Mais juste à des fins de mise en culture?

M. JÉRÔME SIMARD :

2960 Oui. Bien, il y a d'autres normes au niveau des superficies d'abatage d'arbres à des fins
commerciales, mais spécifiquement pour les projets en cours, il n'y a pas possibilité d'augmenter
les superficies en culture, de déboiser pour augmenter les superficies en culture.

2965

LE PRÉSIDENT :

Oui. Ça, j'ai vu l'article. O.K., c'est bon.

2970 Maintenant, je fais juste un constat. Je constate qu'idéalement, j'aurais souhaité que nous ayons une approche plus générique aujourd'hui, poser des questions qui touchent les deux projets, les deux fermes, des enjeux qui touchent les deux, mais manifestement, la ferme Lansi a été plus sollicitée, bien plus sollicitée que la ferme Landrynoise inc.

2975 Mais ceci étant dit, c'est entre mon souhait, entre ce que j'espérais faire et ce qui arrive, c'est toute autre chose, et ça va possiblement m'obliger à revoir les scénarios que j'avais évoqués lors des rencontres préparatoires. Je vous reviendrai tout à l'heure avec un peu mon nouveau point de vue.

2980 Je demanderais maintenant à monsieur Blier sa deuxième question.

M. YANNICK BLIER :

2985 Ah, bien, j'avais deux questions dans la même. L'autre c'était, si la construction de tous les bâtiments ainsi que l'achat d'équipement étaient comptés dans l'empreinte carbone.

LE PRÉSIDENT :

2990 Allez-y, Monsieur Landry, Sylvain?

M. SYLVAIN LANDRY :

2995 Ça, c'est une question, très bonne question, en passant. Les équipements qu'on achète, pour la plupart viennent des États-Unis, les tracteurs viennent des États-Unis. La construction, c'est sûr que le bois d'œuvre, bien, il vient du Québec, naturellement. Non, je ne crois pas que l'empreinte carbone a été comptée avec la construction. Je ne crois pas.

M. YANNICK BLIER :

3000 O.K.

LE PRÉSIDENT :

3005 Mais dans cette voie-là, est-ce que vous pouvez faire de la biométhanisation? Est-ce que vous avez assez de fumier pour faire de la biométhanisation?

M. SYLVAIN LANDRY :

3010 Oui, ça pourrait se faire. On a un projet, j'ai un projet qui traîne sur mon bureau depuis une dizaine d'années pour faire de l'électricité avec le fumier. Mais on vit au Québec avec ses pour et contre. On a des contres, mais on a des pour aussi.

3015 Donc, le pour c'est Hydro-Québec. L'électricité coûte en moyenne entre six, huit sous le kilowatt et puis le breakeven de mes calculs des dernières années en biométhanisation, le courant reviendrait aux alentours de 12, 13 sous. Donc, il n'y a aucune économie présentement à faire notre électricité, dû à ce qu'Hydro-Québec, l'électricité n'est vraiment pas chère.

3020 En introduction, je vous ai dit que j'avais visité beaucoup, plus de 60 fermes à travers le monde. Mais des fermes comme la nôtre c'est très, très, très courant que le monde font leur électricité et qu'ils fournissent le village aussi, quelque 50, 60 demeures du village avec l'électricité de la ferme. Mais nous, ici, au Québec, ce n'est pas rentable encore.

Mais le projet est sur mon bureau. Je ne l'ai pas jeté.

LE PRÉSIDENT :

3025 Mais je pensais entre autres avec tout le volume de fumier que les deux fermes peuvent avoir ensemble, avec tous les centres de biométhanisation qui se mettent sur pied, il y en a un à Saint-Hyacinthe, maintenant, qui, je pense, est pas mal fonctionnel, est-ce que vous avez essayé de faire des démarches avec des centres de biométhanisation, je parle aux deux fermes en même temps, aux deux initiateurs, vous avez fait des démarches pour voir s'ils étaient réceptifs à recevoir le fumier?

M. CARL LANDRY :

3035 Bien, pour répondre à votre question, nous, l'approche qu'on a eue de l'usine qui va se faire à Warwick, puis qu'il y a des producteurs impliqués qui vont amener leur fumier là, la ferme Landrynoise a été approchée plus comme receveur de fumier pour les... bien, le résultat de la biométhanisation fait un liquide qu'on peut étendre sur des terres agricoles, mais c'est plus comme receveur qu'on a été approchés au lieu d'être, d'amener nos fumiers là.

3040 Et il y a des producteurs de la région qui vont amener leur fumier avec une partie du public, mettons, de la ville, des égouts de la ville, qui vont s'en aller à l'usine puis qui vont après ça produire du méthane qui va être... bien, c'est du méthane, du gaz naturel qui va être redistribué dans la ligne de gaz.

3045

Mais c'est un projet qui se fait dans la région, mais la ferme n'a pas été approchée par ces personnes-là. Elle a été plus approchée dans le sens de receveur.

LE PRÉSIDENT :

3050

Mais vous, vous n'avez pas approché un centre de biométhanisation pour connaître ses intérêts?

M. CARL LANDRY :

3055

Bien, ça marche toujours par, comment je pourrais dire? Ces projets-là, c'est des projets qui sont montés par des firmes, c'est des projets qui, je pense... je ne sais pas si Yves Choinière pourrait répondre plus à cette question? Yves, as-tu de l'information là-dessus.

M. YVES CHOINIÈRE :

3060

Yves Choinière, ici. Oui, on travaille, nous, notre firme, sur des projets de biométhanisation. Premièrement, la remarque qui a été faite par Sylvain Landry relativement à la rentabilité en biométhanisation sur les fermes laitières, 12, 13 cents du kilowattheure et même plus, présentement ce n'est pas rentable de la faire sur la ferme.

3065

Les coûts de disposition, donc de gestion de fumier vers les fermes en culture, c'est ce qu'il y a de plus rentable puis on est en équilibre de culture.

Les centres de biométhanisation, souvent vont être rentables lorsqu'ils se font payer pour recevoir des intrants – vous parlez du centre de Saint-Hyacinthe –, pour traiter des égouts de ville, surtout, et certains déchets putrescibles qui sont ramassés par les collectes. En général, le fumier de vache par rapport à un potentiel de biométhanisation a un bon potentiel comme mélange, quand tu fais un beau mélange au niveau bactérien pour être capable d'avoir une bonne digestion.

3070

3075

En contrepartie, pour un producteur agricole qui a déjà ses terres, aller payer un 100 \$, 110 \$ ou une grosse valeur la tonne pour disposer de ses fumiers, ce n'est absolument pas rentable.

En bref, souvent, moi, mes clients producteurs agricoles – on en fait 200 à 300 dossiers par année – se font appeler par les futurs centres de biométhanisation pour mettre des terres en disposition pour l'épandage, souvent c'est ce qu'on voit. Toutes les villes présentement veulent les agriculteurs pour disposer des déchets qu'ils ont des centrales de traitement et des affluents, avec les systèmes actuels, et les centres de biométhanisation aussi.

3080

3085 On en construit un présentement sur la ferme expérimentale à Lennoxville. On en fait un autre
présentement qu'on travaille pour d'autres villes. Je suis sur un réseau avec un système coopératif,
mais ils ont de la misère à lever à cause de la rentabilité.

LE PRÉSIDENT :

3090 Très bien. Réponse très claire, merci. Monsieur Blier, vous aviez une deuxième question.

M. YANNICK BLIER :

3095 Non. C'est terminé. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

3100 Ah, merci. Alors, monsieur Ménard? Il faudrait ouvrir le micro.

M. GEOFFROY MÉNARD :

Je n'ai pas de deuxième question.

3105 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, d'accord, merci.

3110 Alors, écoutez, ce que nous allons faire, nous allons prendre une pause de 10 minutes. Je
vous reviendrai ensuite pour vous informer du reste de la démarche compte tenu du déroulement
de cette première séance de l'audience publique.

Donc, on se revoit dans 10 minutes. Merci.

3115 _____

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

3120

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
QUESTIONS DE LA COMMISSION**

3125 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, nous allons reprendre nos travaux. Écoutez, lorsque nous nous étions rencontrés en rencontre préparatoire, je vous avais indiqué un peu le plan que j'avais en tête, mais j'avais évoqué le fait que ça allait dépendre manifestement du nombre de personnes qui allaient participer aux travaux de la commission.

3130

Avec le nombre d'intervenants que nous avons eu ce soir, c'est relativement modeste, de telle sorte que nous-mêmes, comme commission, nous avons bonifié certaines questions, parce que nous avons quand même un document avec un certain nombre de questions.

3135

À partir de ça, mon observation est la suivante : nous n'aurons pas, comme commission, assez de matière pour poursuivre jeudi et encore moins vendredi, de telle sorte que nous allons poursuivre nos travaux demain après-midi et demain soir, et nous allons clore la première partie de l'audience publique demain soir.

3140

Ceci étant dit, nous n'avons pas réussi à faire en sorte que les questions soulevées soient de nature plus générique ce soir. Donc, nous allons continuer à fonctionner de cette nature-là, interpellier chacune des fermes lorsque ça sera le cas, et interpellier les deux fermes et les ministères, notamment lorsque ça sera des enjeux plus généraux.

3145

Alors, c'est ce à quoi je suis arrivé comme, manifestement comme un constat qui s'impose à moi, compte tenu de la participation, la faible participation des citoyens. Mais c'est correct. C'est ça, la démocratie, mais c'est beaucoup de travail quand même pour voir le résultat relativement modeste auquel nous sommes arrivés aujourd'hui.

3150

Alors, peut-être pour terminer la soirée – moi, j'ai déjà terminé des soirées à 2 h du matin et à un point tel que le lendemain, le journaliste, le journal local a sorti une caricature qui montrait qu'un monsieur rentrait chez lui après minuit, une heure du matin avec son attaché-case et puis sa femme qui se réveille avec une matraque et qui lui dit : « D'où est-ce que tu reviens? » Et puis il lui dit : « Chérie, je te jure j'ai assisté aux audiences du BAPE, c'est le BAPE. » Évidemment, elle ne le croit pas puis elle lui donne un coup sur la tête. Mais tout ça pour dire que... c'est un aparté comme ça pour alléger un peu le travail.

3155

On peut finir très tard, mais ce soir je ne finirais pas tard. Je vais finir avec une question plus de portée générique puisqu'il n'y a plus de participants et puisqu'il n'y a plus de participants, je

3160

ferme donc le registre et je vais procéder avec une question, qui va être un peu une amorce pour une série de questions demain qui va toucher les odeurs et notamment la dérogation que la ferme Landrynoise inc. a obtenue.

3165 Ce que je voulais savoir d'abord de la municipalité de Saint-Albert, s'il y avait eu au cours des dernières années, des plaintes des citoyens par rapport aux odeurs et, si oui, si vous avez établi un lien entre la source et ces odeurs.

M. DOMINIQUE POULIN :

3170 Bonjour, Dominique Poulin de la municipalité de Saint-Albert. À ma connaissance, Monsieur le Commissaire, non. Il n'y a pas eu de plainte relativement aux odeurs. Il y a eu des discussions déjà, je me souviens au Conseil, probablement dans le cas de demandes de dérogation ou encore l'année dernière lors d'une rencontre avec le promoteur Landrynoise concernant le projet, mais de
3175 plainte comme telle, à ma connaissance je ne me souviens pas.

LE PRÉSIDENT :

3180 O.K. Et quand les deux fermes ont planifié et organisé une rencontre avec les citoyens, est-ce qu'à la suite de ces rencontres, il y a des citoyens qui sont venus vous voir pour exprimer certaines doléances?

M. DOMINIQUE POULIN :

3185 Non plus. À ma connaissance, non plus, Monsieur le Commissaire. Ça serait venu à la table du Conseil, si ça avait été le cas, ce qui n'a pas eu lieu.

LE PRÉSIDENT :

3190 O.K. Et est-ce que vous, les deux fermes, vous avez même indiqué dans votre présentation que vous avez ouvert un registre éventuellement pour noter les plaintes et voir les suites qui ont été données. Est-ce que depuis quelques années vous avez eu des plaintes à quelque niveau que ce soit, en particulier pour les odeurs, mais ça peut être à d'autres niveaux, et dites-nous les suites que vous avez données.

3195 Tout d'abord, la ferme Landrynoise inc.

M. DOMINIQUE POULIN :

3200 Dans un cas comme dans l'autre, Monsieur le Commissaire, je vais devoir vérifier. Je n'ai pas la réponse si un registre a été alimenté. Donc, je ne suis pas en mesure de répondre.

LE PRÉSIDENT :

3205 J'ai parlé du registre des deux fermes, pas du registre de la Ville. Là, je m'adressais aux deux fermes. Les deux fermes ont organisé des rencontres et ont ouvert un registre pour faire le suivi des plaintes. Et je demande aux deux fermes qu'est-ce qu'il en est aujourd'hui.

M. DOMINIQUE POULIN :

3210 D'accord. Donc, je m'étais approprié la question.

LE PRÉSIDENT :

3215 Oui, c'est ça.

M. DOMINIQUE POULIN :

3220 Je m'excuse.

LE PRÉSIDENT :

Donc, je vais commencer par la ferme Landrynoise.

3225 **M. CARL LANDRY :**

3230 Bien, lors de la consultation du mois de mars 2018, quand on a fait la consultation on n'a pas vraiment eu de plainte. On a plus eu des questions de l'ordre de : c'est quoi les enjeux commerciaux, les accords de libre-échange avec les États-Unis, pourquoi changer des robots pour les A5? Pourquoi... est-ce que la séparation du fumier, ça diminue le phosphore dans les déjections animales ou liquides? C'est des questions qui ont été posées, mais pas vraiment de plainte.

3235 Puis je pense que... je ne sais pas si c'est Adèle qui pourrait répondre, mais on avait mis en circulation, anonymement, une feuille que les personnes pouvaient remplir après la réunion pour demander s'il y avait des... anonymat, là, pour ne pas que la personne se sente mitigée dans sa réponse. Caroline, elle pourrait peut-être argumenter. Caroline Lepage, es-tu à l'écoute?

LE PRÉSIDENT :

3240 D'accord.

Mme CAROLINE LEPAGE :

3245 Oui, bonsoir! Bonsoir, Monsieur le Président. Donc, moi j'ai eu le plaisir d'animer cette session à la municipalité de Saint-Albert en mars 2018 et je vous dirais que j'ai dû me simuler toutes sortes de questions et beaucoup de rigueur pour faire parler les gens. Donc, non seulement pendant l'exposé, suivant la période de questions, les gens, comme monsieur Landry disait, n'avaient pas de préoccupation sur la cohabitation, sur le transport, sur les odeurs, même si je les insistais un petit peu dans cette voie-là.

3250 Et, par la suite, effectivement on avait des questionnaires et il n'y a personne qui a fait mention de problématiques spécifiques relativement aux odeurs.

LE PRÉSIDENT :

3255 Et personne ne vous a parlé des haies brise-vent?

Mme CAROLINE LEPAGE :

3260 Non. Dans le cadre de cette rencontre-là, on n'a pas discuté de la question des haies brise-vent à la municipalité. Non.

LE PRÉSIDENT :

3265 Ça va. Puis pour la ferme Lansî?

M. SYLVAIN LANDRY :

3270 Pour nous, c'est un peu le même cas. Lors de notre séance au village, je ne m'en souviens plus de la date, mais ça doit être dans les années 2014, 2015 qu'on a passé là. Nous, on avait eu aucun, aucun commentaire, aucun participant. On était seulement nous trois avec le maire et deux conseillers. Il n'y a personne qui s'était déplacé pour venir entendre le projet seulement.

3275 Et puis lors de notre séance, notre première séance au Bureau d'audiences le 26 mai, on a eu une plainte pour le bruit. Et puis là, bien, on va rectifier le tir avec la haie brise-vent et tout. On va s'occuper de ça ce printemps. La lettre est déjà faite, le plan d'implantation de la haie brise-vent est déjà fait, on attend juste au printemps prochain.

3280 Cet été, vu la COVID et tout, on ne pouvait pas avoir les plans, on ne pouvait pas avoir les arbres. Et puis vu que l'été a été tellement sec, mon ingénieur forestier, il dit : « Je ne te le conseille pas de le faire cet été. » Mais au printemps prochain, c'est dans les premiers ouvrages qu'on va faire à la ferme, d'implanter la haie brise-vent pour notre voisine immédiate ici, qui se plaint du bruit des fans. Les odeurs, bien, on n'a pas eu de plainte.

3285 **LE PRÉSIDENT :**

Parlant justement d'été sec, je termine avec une question qui a été soulevée par une participante qui a envoyé sa question électroniquement, mais que je n'ai pas pu insérer dans nos questions que nous avons préparées.

3290 Elle voulait savoir, est-ce qu'il y avait quelque chose de prévu pour les incendies dans les étables, sur la ferme?

M. SYLVAIN LANDRY :

3295 Oui. Oui, on a bâti une étable qu'on appelle ignifuge. Donc, elle ne brûlera jamais parce qu'elle est toute faite d'acier. Donc, aucune matière combustible. Donc, déjà là... parce que la loi au Québec, on disait tout à l'heure qu'il y avait des plus, parce que l'électricité n'était pas chère, mais on a des lois qu'il faut respecter.

3300 Au Québec, quand tu bâtis un bâtiment agricole de plus de 50 000 pieds carrés, tu dois faire des murs coupe-feu ou bien te mettre ignifuge. Donc nous, l'étable a 121 000 pieds carrés. Donc, mettre des murs un peu partout ça coupait la ventilation, donc on a préféré faire une bâtisse tout acier, donc aucune matière combustible.

3305 **LE PRÉSIDENT :**

Et pour la ferme Landrynoise?

3310 **M. CARL LANDRY :**

3315 C'est un peu la même chose. Le dernier bâtiment qui a été fait c'est ignifuge puis avec les pompiers de Warwick, on a un plan d'urgence, on a même un silo avec une sortie d'urgence pour les pompiers avec leurs propres connexions, avec aussi la prise d'eau qu'on a présentement à la rivière, bien, c'est possible de... d'autres choses. Mais Yves Choinière pourrait amener un complément d'information à ce sujet-là.

LE PRÉSIDENT :

3320 Je n'ai pas compris la fin, Monsieur Landry? O.K., d'accord, allez-y.

M. YVES CHOINIÈRE :

3325 Bonjour, Yves Choinière ici. Alors, moi, j'ai eu la chance de travailler pour les deux fermes pour le processus de mesures différentes que monsieur Sylvain Landry parlait pour les grandes fermes. Effectivement, il s'agit de bâtiments incombustibles conformes au Code de construction du Québec, et pour la protection d'incendie nous avons travaillé avec la Direction de protection des incendies de Warwick et aussi avec les ententes d'entraide régionales.

3330 Ferme Landrynoise a son silo réserve, a aussi la rivière à proximité et pour les deux fermes, l'étude des tracés du temps d'intervention a été faite pour être capables d'être en position d'intervention 20 minutes et d'avoir les débits nécessaires aux arrosages, autant pour la ferme Landrynoise que pour la ferme Lansi.

3335 Alors, les deux fermes sont différentes : Landrynoise a une réserve, si ma mémoire est bonne c'est 50 000 litres, la réserve du réservoir 2. Daniel pourrait m'aider là-dedans. Il fait signe que oui c'est 50 000 litres. On a la prise d'eau à la rivière à proximité.

3340 Ferme Lansi elle, c'est... il faudrait que je vérifie ce que j'ai fait dans mon dossier de mesures différentes. Mais on a l'approvisionnement directement du village avec leur camion-citerne et il y a aussi un étang, si ma mémoire est bonne?

M. SYLVAIN LANDRY :

3345 Oui, il y a un étang à peine à 800 mètres d'ici.

M. YVES CHOINIÈRE :

3350 À 800 mètres, vous avez un étang qui a été aménagé et qui est considéré comme réserve d'eau. Donc, les pompiers peuvent arriver non pas avec des camions-citernes, mais des autopompes puis aller s'approvisionner.

3355 Mais le gros fait, la différence de ces deux fermes-là, c'est la structure incombustible, c'est les parements incombustibles extérieurs, la finition en tôle d'acier intérieur, ce qui fait qu'il n'y a à près que les fourrages qui sont à haute teneur en humidité, qui pourraient potentiellement prendre en feu. Les risques d'incendie passent de très élevés en ferme standard à pratiquement minimales, on est en dessous du seuil du taux de combustibilité que le Code national du Québec nous permet.

3360

Les risques d'incendie peuvent être associés à des tracteurs qui pourraient peut-être prendre en feu. Et aussi, en passant, on a des sorties d'urgence pratiquement à tous les 60 mètres qui permettent l'évacuation. Donc, s'il y a quelqu'un qui se blesse à l'intérieur et qu'un incendie se déclare, il y a plusieurs portes qui sont considérées comme des sorties d'urgence.

3365

Donc, tout est mis en place pour la protection des travailleurs, la protection des gens qui sont à l'intérieur et si jamais un incendie se déclare, le service d'incendie nous a certifié d'être capable d'être en position d'intervention, selon le schéma d'intervention de protection d'incendie de la MRC.

LE PRÉSIDENT :

3370

Est-ce que vous pourriez évacuer en même temps vos unités animales, vos animaux?

M. YVES CHOINIÈRE :

3375

Ça, c'est excessivement difficile. Ce que je vais vous dire c'est une réalité, là, mais dans les Codes de construction agricoles tout comme dans les Codes de construction, c'est l'évacuation des personnes qui compte. L'évacuation des animaux pourrait peut-être se faire tout dépendant de là où l'incendie se produit. Mais d'évacuer 800, 900 vaches....

3380

Ou même, on voit les incendies de ferme, là, les incendies de ferme – je m'excuse, je change de sujet –, mais il y a environ 150 incendies de ferme – je travaille beaucoup pour les compagnies d'assurance comme expert –, que ça soit des petites ou des grandes fermes, surtout des fermes où on a la réserve de foin à l'intérieur avec énormément de matières combustibles, le bâtiment est totalement en flamme souvent en dedans de 20 à 30 minutes, la combustion est complète. Les pompiers arrivent et protègent uniquement les bâtiments afférents. Donc, à ce moment-là, c'est malheureux, mais on a une mort excessivement rapide des animaux.

3385

LE PRÉSIDENT :

3390

Ça, c'est dans vos anciennes structures. Mais si, maintenant, il y a des structures ignifuges, j'imagine que ça prend plus de temps, non?

M. YVES CHOINIÈRE :

3395

Les nouvelles fermes, tout comme Lansi, tout comme ferme Landrynoise, construisent avec ces normes de très haute qualité là. Beaucoup de fermes se construisent présentement de façon traditionnelle. D'ailleurs, c'est une minorité de fermes qui se construisent avec des matériaux incombustibles, comme les deux fermes qu'on a en cas. La majorité des agrandissements d'étables qui se font présentement, on fait peut-être 200 dossiers par année, notre compagnie, ça se fait

3400 encore de façon traditionnelle, parce qu'ils n'ont pas atteint le seuil des 50 000 pieds carrés les
forçant à aller vers soit des divisions intérieures ou aller vers d'autres moyens. Mais il y a des
moyens prévus au Code national du bâtiment agricole pour donc compartimenter les bâtiments lors
d'agrandissements.

3405 Nous, on fait toute l'attention possible pour compartimenter les salles électriques, pour
maximiser ce qu'on peut faire sur les fermes pour réduire le risque d'incendie. Maintenant, en cas
d'incendie, l'évacuation des animaux est très difficile à faire. Sans tomber dans le comportement
animal, même souvent en cas d'incendie, on va ouvrir toutes les portes de disponibles, vous avez
vu des photos, il y a des portes dites de disponibles puis les vaches ne sortiront même pas. Elles
ont un réflexe de protection. Elles ont tendance souvent à revenir à l'intérieur. Et pour avoir assisté
3410 puis aidé de mes voisins qui ont eu des incendies, tu vas sortir les vaches, puis les trois quarts du
temps, il faut que tu fasses attention puis il faut que tu mettes des gens pour empêcher les vaches
de rentrer dans le brasier. Je vous dis, ce n'est pas drôle un incendie de ferme.

3415 **MOT DE LA FIN**

LE PRÉSIDENT :

3420 Bien, écoutez, merci. Demain après-midi, nous allons reprendre les travaux à 13 h 30. Oui,
je vais vous donner la parole ça ne sera pas long, Madame Fortin. Nous allons, entre autres,
soulever la problématique de l'eau, la problématique des odeurs. Quand je dis la problématique de
l'eau, eau de surface et eau souterraine, la contamination par les pesticides, la contamination par
l'arsenic, la contamination par le lisier; revenir un peu sur la notion du bilan phosphore. Ça va être
surtout ces éléments-là.

3425 Je ne m'attends pas à ce qu'il y ait foule, encore moins que celle d'aujourd'hui. Donc, je pense
que la commission va pouvoir avancer pas mal dans son questionnement. Et si la commission finit
son questionnement, nous tiendrons quand même une séance en soirée pour permettre aux
participants de poser leurs dernières questions et éventuellement les questions résiduelles de la
3430 commission.

Alors, Madame Claveau-Fortin?

Mme CATHERINE CLAVEAU-FORTIN :

3435

Oui. En fait, j'aurais aimé apporter un petit élément de précision sur la réponse que je vous ai fournie sur les limitations de temps pour l'autorisation gouvernementale et aussi la limitation du nombre d'unités animales.

3440

En fait, c'est sûr que le Ministère, en collaboration avec les autres ministères, analyse le projet tel que déposé. Toutefois, c'est le gouvernement qui va prendre la décision d'autoriser ou non le projet et aux conditions qu'il peut aussi imposer, sous quelles conditions. Donc, les limites de temps pourraient faire partie des conditions du gouvernement.

3445

Alors voilà, c'était simplement pour compléter.

LE PRÉSIDENT :

3450

Donc, quand vous dites ça pourrait faire l'objet d'une limitation du gouvernement sur recommandation du Ministère?

Mme CATHERINE CLAVEAU-FORTIN :

3455

Oui, exactement.

LE PRÉSIDENT :

3460

Et dans les dossiers apparentés que vous avez vus, une condition de cette nature-là peut couvrir quel horizon temporel?

Mme CATHERINE CLAVEAU-FORTIN :

3465

Bien, en fait, les dossiers de production animale autorisés, comme dans les dernières années pour les cheptels laitiers, il n'y a pas eu de condition de limitation de temps ni d'unités animales.

LE PRÉSIDENT :

3470

D'accord. Vous vouliez ajouter quelque chose? Non? Très bien, merci, Madame Claveau-Fortin.

Alors, merci à tout le monde. Et on se revoit demain à 13 h 30. Merci et bonne nuit.

SÉANCE AJOURNÉE AU 14 OCTOBRE 2020 À 13 H 30

3475

3480

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

3485



Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.